



**Programme des
Nations Unies pour
l'Environnement**



PNUE

Distribution limitée

UNEP(DEC)/CAR IG.24/4
28 septembre 2004

Original: ANGLAIS

Onzième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et huitième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes

Montego Bay, Jamaïque, 28 septembre au 2 octobre 2004

**PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DU PROGRAMME POUR
L'ENVIRONNEMENT DES CARAÏBES POUR LA PERIODE BIENNALE 2004-2005**

Table des matières

I. Introduction.....	1
II. Coordination générale et dépenses communes.....	2
A. Contexte	2
B. Objectifs	2
C. Coordination du Programme pour l'environnement des Caraïbes	2
1. Personnel et administration courante.....	3
2. Aspects cruciaux de l'exécution du plan de travail et du budget relatifs à la coordination générale et aux dépenses communes.....	3
3. Réunions du Programme pour l'environnement des Caraïbes	4
a) La troisième Réunion des Parties (COP) contractantes au Protocole SPAW	4
b) La onzième Réunion intergouvernementale concernant le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et huitième Réunion des Parties contractantes de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes	4
c) La troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole SPAW (CCST/SPAW)	4
d) La troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire du Protocole LBS (CCSTI/LBS)	4
e) La quatorzième réunion du Comité de suivi relatif au Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la réunion spéciale du Bureau des parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes	5
D. Coordination générale et dépenses communes	5
III. Plan de travail des sous-programmes.....	5
A. Évaluation et Gestion de la Pollution Environnementale (AMEP).....	5
1. Contexte	5
2. Projets et activités.....	6
a) Coordination du programme	6
b) Réduire les écoulements de pesticides dans la Mer des Caraïbes (Projet du Fonds pour l'environnement mondial).....	8
c) Planification de la réhabilitation, de la gestion environnementale et de la mise en valeur du milieu côtier à la suite du cyclone Mitch.....	10

d) Intégration de la gestion des bassins versants et des zones côtières dans les petits États insulaires en développement (IWCAM – un projet du Fonds pour l’environnement mondial (FEM)).....	11
e) Remise en état de baies polluées.....	15
f) Deuxième aperçu régional des sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes.....	16
g) Collecte et épuration des eaux usées: mise en œuvre de l’annexe III.....	17
h) Plan d’assainissement pour Whitehorses, Pamphret et Botany Bay, Jamaïque	18
i) Programme de micro financement – Meilleures pratiques de gestion agricole.....	19
j) Développement des Programmes d’action nationaux.....	20
k) Projet régional conjoint pour assister les gouvernements de la région des Caraïbes dans la classification de leurs eaux afin de faciliter la mise en oeuvre du Protocole LBS (IMA).....	23
l) Projet régional conjoint pour le développement d’aires de loisirs aquatiques sûres dans la région des Caraïbes (IMA).....	25
B. Zones et Vie Sauvage Spécialement Protégées (SPAW).....	26
1. Contexte	26
2. Projets et activités.....	27
a) Coordination du Programme.....	27
b) Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes	30
c) Développement de lignes directrices pour la gestion des espèces et des zones protégées	33
d) Conservation d’espèces menacées ou en danger.....	34
e) Conservation et utilisation durable des écosystèmes marins et côtiers dans la région des Caraïbes	37
f) Réseau international d’action en faveur des récifs coralliens (ICRAN) dans la région des Caraïbes	39
g) Formation à la gestion des zones protégées et de la vie sauvage	41
h) Tourisme durable.....	42
C. Systèmes d’Information pour la Gestion des Ressources Marines et Côtières (CEPNET)	44
1. Contexte	44
2. Projets et activités.....	45
a) Coordination du programme	45
b) Renforcement des capacités de gestion de l’information au secrétariat.....	46

c) Mécanismes de communication du Programme pour l'environnement des Caraïbes ..47	
d) Analyse spatiale à l'appui de la prise de décisions.....48	
D. Éducation, Formation, Sensibilisation (ETA).....49	
1. Contexte49	
2. Projets et activités.....50	
a) Promouvoir une meilleure compréhension du Protocole LBS.....50	
b) Promotion avec le Programme pour l'environnement des Caraïbes et ses sous- programmes.....51	
c) Cours à distance pour la gestion intégrée de la zone côtière52	

Annexe I	Budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2004-2005
----------	--

Acronymes

ACS	Association des états de la Caraïbe
AGRRA	Atlantic and Gulf Rapid Reef Assessment
AMEP	Évaluation et Gestion de la Pollution Environnementale
BID	Banque interaméricaine de développement
CaMPAM	Réseau des responsables de zones marines protégées
CANARI	Institut des ressources naturelles des Caraïbes
CAR/SPAW	Centre d'activités régional SPAW
CAR/UCR	Unité de coordination régionale pour les Caraïbes
CATIE	Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza
CCA	Association de conservation des Caraïbes
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEHI	Institut de santé environnementale des Caraïbes
CELB	Centre for Environmental Leadership in Business
CEPNET	Systèmes d'information pour la gestion des ressources marines et côtières
CFRAMP	Programme de gestion des ressources des pêcheries des Caraïbes
CHA/CAST	Association hôtelière des Caraïbes/Alliance pour un tourisme durable
CHM	Mécanismes de Communication
CI	Conservation International CIMAB Centro de Ingeniería y Manejo Ambiental de Bahías y costas
CIMAB	Centro de Ingeniería y Manejo Ambiental de Bahías y Costas
CITES	Convention sur le commerce international des espèces sauvages de la faune et de la flore menacées d'extinction
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratoires
CORAL	Alliance pour les récifs coralliens
CORALINA	Corporation for the Sustainable Development of San Andres, Old Providence and Santa Catalina
CREP	Programme pour l'environnement régional des Caraïbes
CRFM	Mécanisme régional pour la pêche dans les Caraïbes
CTO	Organisation du tourisme des Caraïbes
ECCN	Réseau pour les cétacés des Caraïbes orientales
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GCFI	Gulf and Caribbean Fisheries Institute
GCRMN	Réseau de suivi continue des récifs coralliens
GEO	Perspectives mondiales en matière d'environnement
GIWA	Évaluation mondiale des eaux internationales
GOOS	Système mondial d'observation de l'océan
GPA	Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres
GRID	Base de données sur les ressources mondiales
H2O	Hilltops to Oceans
IABIN	Réseau d'information sur la diversité biologique interaméricaine
IBA	Importantes zones d'oiseaux
ICLARM	Centre ichtyologique mondial

ICM	Gestion intégrée de la zone côtière
ICRAN	Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens
ICRI	Initiative internationale en faveur des récifs coralliens
IFAW	Fonds international pour la défense des animaux
IGM	Réunion intergouvernementale
IMA	Institut aux affaires maritimes
IMO	International Maritime Organization
IOC	International Oceanographic Commission
ISTAC	Comité consultatif scientifique et technique intérimaire
IUCN	Union internationale pour la conservation de la nature
IWCAM	Intégration de la gestion des bassins versants et des zones côtières dans les petits États insulaires en développement
LBS	Pollution due à des sources et à des activités terrestres
MACGA	Mesoamerican and Caribbean Geospatial Alliance
MAR	Mesoamerican Reef Alliance
MBRS	Mesoamerican Barrier Reef System
MDG	Objectif de développement du millénaire
MER	Centre de recherches et d'études marines
NACRI	Netherlands Antilles Coral Reef Initiative
NOAA	National Oceanic and Atmospheric Administration
OECS	Organisation des États des Caraïbes orientales
OECS-ESDU	OECS – Environment and Sustainable Development Unit
OIE (OESI)/DoS	Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, Initiative pour les Océans, l'environnement et les sciences
PAN	Programmes d'action nationale
PEC	Programme pour l'environnement des Caraïbes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE-DTIE	Département de la Technologie, de l'Industrie et de l'Economie du PNUE
PNUE-WCMC	Centre mondial de conservation et de suivi du PNUE
RAN	Réseau d'activité régional
RAP	Programme d'Evaluation rapide
ROLAC	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes
SIDA	Agence suédoise pour le développement international
SIDS-POA	Programme d'action des Petits états insulaires en développement
SIG	Systèmes d'information géographique
SPAW	Espèces et les espaces spécialement protégées
TNC	The Nature Conservancy
UWI-NRMP	l'Université des Indes occidentales-Programme de gestion des ressources naturelles
WCPA	Programme des Mers de la Commission Mondiale sur les Zones Protégées
WECAFC	Commission de la Pêche Atlantique centrale de l'ouest
WIDECAST	Réseau pour la conservation des tortues marines
WRI	Institut pour les ressources mondiales
WW2BW	White Water to Blue Water Initiative
WWF	Organisation Mondiale de Protection de la Nature

I. INTRODUCTION

1. Le présent plan de travail, qui couvre la période 2004-2005, analyse les priorités environnementales de la région des Caraïbes dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Carthagène), de ses protocoles et du plan d'action relatif au Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC). Durant cette période, le PEC centrera ses activités sur le soutien aux objectifs du Protocole relatif aux espèces et les espaces spécialement protégées (Protocole SPAW) ainsi que du Protocole relatif à la pollution due à des sources et à des activités terrestres (Protocole LBS). Ce plan de travail prévoit en outre l'élaboration, en coordination avec le Centre d'action régional pour le Protocole sur les déversements d'hydrocarbures, d'un plan de travail portant sur la mise en œuvre dudit protocole. Au cours de la période biennale 2004-2005, le PEC coordonnera également d'autres initiatives de dimension mondiale, telles que le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres (GPA) ou encore des accords multilatéraux sur l'environnement, comme la Convention relative au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur la conservation des espèces migratoires (CMS), la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (RAMSAR) ainsi que la Convention pour la protection du Patrimoine mondial de l'UNESCO (WHS). Durant cette période, le PEC coordonnera étroitement avec le siège du PNUE afin de consolider son action pour le développement durable des petits états insulaires des Caraïbes, en particulier au niveau du processus de préparation conduisant à la Réunion de l'Ile Maurice qui se tiendra en janvier 2005. Ce plan de travail reflète aussi l'étroite coordination existante avec d'autres agences des Nations Unies comme la Commission océanographique intergouvernementale (COI) et son secrétariat COI-Caraïbes, et avec plusieurs agences de développement et autres organisations internationales.
2. Le secrétariat a préparé ce document en intégrant les apports reçus durant les réunions des groupes de travail qui ont eu lieu depuis la dixième Réunion intergouvernementale, les recommandations de la deuxième réunion du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole SPAW, les décisions de la troisième réunion des parties contractantes au Protocole SPAW, les recommandations de la deuxième réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire au Protocole LBS, et en prenant en considération les initiatives régionales ou globales importantes ainsi que sur la base des activités réalisées et en cours.

II. COORDINATION GENERALE ET DEPENSES COMMUNES

A. Contexte

3. Le PEC a été créé pour offrir aux États et Territoires des Caraïbes un mécanisme leur permettant de résoudre collectivement les questions de protection et de mise en valeur des ressources côtières et marines, qui sont essentielles pour le développement économique de la région. La réalisation de cet objectif dépend de nombreux facteurs, parmi lesquels l'application des principes de l'assistance technique mutuelle, la mise au point et le renforcement du cadre institutionnel et juridique, au niveau national comme au niveau régional, la normalisation des approches et des méthodologies, l'appui ciblé à la recherche, la gestion commune de ressources partagées et l'échange d'informations. Afin d'éviter les doubles emplois et de promouvoir la cohésion des différents volets du Programme tout en optimisant le rendement des projets, l'Unité de coordination régionale pour les Caraïbes (UCR/CAR), située à Kingston, assure la coordination générale des activités.
4. L'UCR/CAR assure la coordination et la mise en œuvre du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC), pour lequel elle fait office de secrétariat. À ce titre, l'UCR/CAR assume les fonctions de programmation, d'administration, de gestion des finances et du personnel relatives à la mise en œuvre du Plan d'action, ainsi que de la Convention de Carthagène et de ses protocoles. Elle est placée sous l'autorité du siège du PNUE, par l'intermédiaire de la Division des conventions sur l'environnement (DEC), et collabore avec le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ROLAC) et les gouvernements de la région, par l'intermédiaire d'un organe intergouvernemental et des parties contractantes, ainsi que d'un Comité de suivi.

B. Objectifs

5. Grâce à ce plan de travail, le PEC compte:
 - a) Offrir un cadre législatif, institutionnel et de programmation unifié pour la coopération entre les États membres et les organismes responsables de la gestion des ressources côtières et marines de la région des Caraïbes;
 - b) Fournir une coordination efficace pour la mise en œuvre des différents volets du PEC;
 - c) Convoquer toutes réunions requises par la Convention de Carthagène et par ses protocoles, pour faciliter la mise en œuvre du Programme dans le cadre du mandat technique et juridique qui est le sien.

C. Coordination du Programme pour l'environnement des Caraïbes

6. Les tâches essentielles sont assurées par l'équipe de base du secrétariat du PEC et sont financées sur le budget de fonctionnement. Toutes les dépenses liées au personnel (traitements et prestations connexes), aux fournitures, au matériel, à l'équipement, à l'organisation des réunions intergouvernementales, à tous les voyages et à d'autres postes, sont inscrites dans le plan de travail et dans le budget relatifs à la coordination générale et

aux dépenses communes. Les activités ponctuelles et les projets à court terme apparaissent dans les plans de travail des sous-programmes.

1. Personnel et administration courante

7. Étant donné le faible niveau des contributions au Fonds de dépôt des Caraïbes (CTF) auquel on peut s'attendre, l'UCR/CAR devra continuer à fonctionner avec un budget des plus austères en 2004-2005 pour ce qui concerne la coordination générale et les dépenses communes. Le secrétariat s'est donc employé à comprimer les dépenses de personnel et les frais d'administration courante.
8. Le poste d'administrateur de programme d'AMEP est resté vacant au mois de juin 2003 et la sélection finale de l'administrateur remplaçant a été faite durant le premier semestre 2004. Le nouvel administrateur de programme est arrivé à son poste quelques semaines seulement avant la onzième IG. Pendant cette période de transition, le coordinateur a compté pour la mise en œuvre du plan de travail d'AMEP sur l'assistance d'un consultant à court terme (de juin à décembre 2003) et sur l'administrateur de programme de CEPNET pour certaines activités. L'administrateur de programme précédent a aussi agi en tant que Coordinateur Adjoint. Cette redistribution temporaire de responsabilités à l'intérieur de l'UCR/CAR a limité la mise en œuvre normale du plan de travail du CEP, cependant le secrétariat est rassuré car ses objectifs ont été respectés dans, par exemple, l'approbation du Projet IWCAM (voir section III A ci-après) par le Conseil du FEM, lequel a eu lieu au mois de mai 2004.
9. Les niveaux de contribution au Fond de dépôt des Caraïbes ont augmenté suite aux contribution du Gouvernement des Etats-Unis et du Gouvernement français. Malgré que plusieurs gouvernements ont commencé à contribuer au Fond de Dépôt, la majorité des gouvernements ne contribuent pas et il existe plusieurs arriérés qui sont extrêmement élevés. Ceci met en périls les opérations des PNUE-CAR/UCR et du PEC. Cependant, le secrétariat a assuré les projets grâce aux financements reçus de la part du gouvernement suédois, du Fonds pour l'environnement Mondial (FEM), de l'USAID, de la Fondation des Nations Unies, du gouvernement français et du gouvernement des Etats-Unis. L'aide du gouvernement suédois, canalisée à travers l'Agence suédoise pour le développement international SIDA, a permis l'ouverture de deux postes d'administrateurs professionnels juniors pour cet exercice biennal, en aide au programme régional de SPAW et du Centre d'activité régional pour le Protocole LBS (CAR-Cimab de Cuba). Le poste d'administrateur de programme d'AMEP a été pourvu en 2004 et le poste d'Administrateur est resté vacant après le départ de son titulaire au mois de juin 2004. Les fonds reçus de la Fondation des Nations Unies FNU couvrent le poste de Directeur de projet de l'ICRAN jusqu'à la fin 2004. Le poste d'administrateur pour Education, Formation et Sensibilisation est toujours vacant par manque de fonds.

2. Aspects cruciaux de l'exécution du plan de travail et du budget relatifs à la coordination générale et aux dépenses communes

10. Le budget relatif à la coordination générale et aux dépenses communes, présenté en annexe est lié aux deux conditions suivantes:

- a) Le respect par tous les États membres du PEC de leurs engagements s'agissant de leurs contributions au Fonds de dépôt des Caraïbes, conformément au barème applicable;
- b) La capacité du secrétariat de recueillir des contributions à titre exceptionnel. Le secrétariat doit donc redoubler d'efforts afin de collecter les fonds dont il a besoin pour couvrir des dépenses de fonctionnement qui dépassent le niveau des contributions ordinaires au Fonds de dépôt.

3. Réunions du Programme pour l'environnement des Caraïbes

11. Bon nombre de réunions du PEC se tiennent chaque année ou tous les deux ans. Ces réunions sont nécessaires pour assurer le suivi des projets, la bonne exécution du Programme et le bon fonctionnement administratif du secrétariat. Au cours de la période biennale 2004-2005, les réunions suivantes seront tenues:

a) La troisième Réunion des Parties (COP) contractantes au Protocole SPAW

12. La troisième Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW s'est tenue le 27 septembre 2004, à Montego Bay, Jamaïque, soit tout juste avant la onzième Réunion intergouvernementale concernant le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la huitième Réunion des Parties contractantes de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes. Les décisions de la troisième COP/SPAW ont été communiquées à la onzième IG.

b) La onzième Réunion intergouvernementale concernant le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et huitième Réunion des Parties contractantes de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes

13. Les réunions conjointes (intergouvernementales et des Parties contractantes) sont convoquées tous les deux ans afin de renouveler le mandat général du PEC, d'analyser les progrès réalisés dans le cadre du Programme, de vérifier les dispositions financières et institutionnelles et de prendre des décisions quant au plan de travail et au budget du PEC. La Réunion s'est tenue du 28 septembre au 2 octobre 2004, à Montego Bay, Jamaïque.

c) La troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole SPAW (CCST/SPAW)

14. Les Parties contractantes au Protocole SPAW ont décidé lors de leur troisième Réunion (voir (a) ci-dessus) de convoquer à la troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole SPAW (CCST/SPAW). Le secrétariat recherchera l'appui d'un gouvernement pour recevoir la Réunion dans le premier semestre 2005.

d) La troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire du Protocole LBS (CCSTI/LBS)

15. En mai 2003, la deuxième Réunion du Comité intérimaire consultatif scientifique et technique du Protocole LBS (CCSTI/LBS) a été convoquée à Managua (Nicaragua). La

troisième Réunion du CCSTI/LBS sera convoquée en 2005 afin de progresser dans la mise en œuvre du Protocole LBS ainsi que dans l'élaboration d'un plan de travail et d'un budget pour l'exercice biennal 2006-2007.

e) **La quatorzième réunion du Comité de suivi relatif au Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la réunion spéciale du Bureau des parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes**

16. La quatorzième Réunion du Comité de suivi se tiendra pendant la deuxième année de cette période biennale afin d'analyser le degré d'avancement de la mise en œuvre de ce plan de travail et du budget. Le secrétariat cherchera l'appui d'un gouvernement de la région pour recevoir la Réunion au cours du premier semestre 2005.

D. Coordination générale et dépenses communes

17. La coordination générale et les dépenses communes sont présentées à la page 2 de l'annexe I du présent rapport.

III. PLAN DE TRAVAIL DES SOUS-PROGRAMMES

A. Évaluation et Gestion de la Pollution Environnementale (AMEP)

1. Contexte

18. Ce plan de travail et le budget couvrent les activités à mener au titre du sous-programme de l'évaluation et de la gestion de la pollution environnementale (AMEP) du Programme pour l'environnement des Caraïbes du PNUE (PEC) et des deux CAR (Centro de Ingeniería y Manejo Ambiental de Bahías y costas – CIMAB, Cuba et l'Institut aux affaires maritimes-IMA, Trinité-et-Tobago) pour la période biennale 2004-2005 d'appui au Protocole de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la Région des Caraïbes (Convention de Carthagène) concernant les activités et les sources terrestres de pollution marine (Protocole LBS). Ce plan de travail et ce budget ont été présentés à la deuxième Réunion du comité consultatif scientifique et technique intérimaire du Protocole de Carthagène concernant les activités et les sources terrestres de pollution marine (LBS/ISTAC) pour révision et commentaires. Après avoir été avalé par le LBS/ISTAC ce plan de travail est recommandé à la onzième Réunion IG du Plan d'action de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, pour adoption.
19. En tant que sous-programme du PEC, le plan de travail et le budget de l'AMEP sont développés pendant une période de deux années, sont adaptés au contexte et aux réalités de la région des Caraïbes et tiennent compte d'autres initiatives prises dans le même domaine. Les projets et les activités suivantes sont donc conçues de manière à assurer la continuité du développement du Protocole LBS, la poursuite de ses objectifs actuels et à promouvoir

sa ratification et sa mise en œuvre auprès des gouvernements. Plusieurs projets et activités présentés ci-après sont la continuation de projets de la période biennale 2002-2003. Cela s'explique par l'important plan de travail d'AMEP approuvé à la dixième Réunion intergouvernementale, et de la charge de travail en cours projetée pour ces mêmes projets. Par ailleurs, les plans de travail proposés pour les deux centres d'activités régionaux (CAR) devraient venir en complément du travail du sous-programme d'AMEP, et appuyer la mise en œuvre du Protocole LBS. Au moment de l'analyse de ce plan de travail, le secrétariat suggère donc aussi que le plan de travail des CAR soient pris en considération.

2. Projets et activités

a) Coordination du programme

Objectifs

20. Les objectifs assignés à la coordination du programme AMEP/LBS sont les suivants:
 - a) Promouvoir le Protocole LBS pour assurer la ratification par les Parties contractantes de la Convention de Carthagène et mobiliser l'appui des États en faveur du programme en collaboration avec le CAR de LBS;
 - b) Veiller à ce que, tant sur le plan de la conception comme sur celui de l'application, les activités prévues dans le cadre du programme correspondent aux besoins et aux exigences fixées par le Protocole LBS;
 - c) Étendre la collaboration, la coordination et la communication avec des organisations concernées par les objectifs du Protocole AMEP/LBS;
 - d) Assurer la supervision courante des activités ainsi que la coordination générale des divers projets AMEP;
 - e) Coordonner avec les directeurs des deux CAR de LBS pour assurer un plan de travail coordonné et cohérent d'appui au Protocole LBS.

Activités

21. Le poste d'Administrateur du programme AMEP est devenu vacant en juin 2003 et le nouvel administrateur de programme a été assigné au CAR/UCR au mois d'août 2004 (au moment de la rédaction de ce document). Pendant cette période de transition, le coordinateur a assuré la mise en œuvre du plan de travail d'AMEP avec l'assistance d'un consultant temporaire (du mois de juin au mois de décembre 2003) et de l'administrateur du programme CEPNET pour certaines activités. Le nouvel Administrateur du sous-programme AMEP à l'UCR du CAR continuera à assurer la coordination courante et à appuyer la mise en œuvre des activités du programme. L'administrateur du sous-programme CEPNET fournira également une assistance dans le domaine de la gestion de l'information. Le Protocole LBS continuera de servir d'instrument régional pour la mise en œuvre du Programme d'action mondiale GPA dans la coordination avec d'autres organisations et programmes régionaux ainsi qu'avec des initiatives régionales ou mondiales concernées par AMEP/LBS. Le coordinateur de l'Unité s'occupera aussi de promouvoir la ratification du Protocole.

22. Les efforts de collecte de fonds se poursuivront, en consultation avec le coordinateur du CAR/UCR et en liaison avec les gouvernements, les donateurs et les organismes partenaires.
23. La tenue de la Troisième Réunion de l'ISTAC/LBS et l'élaboration des projets de plan de travail et de budget AMEP/LBS pour 2006-2007, conformément aux objectifs du Protocole et dans le contexte de la stratégie du PEC.
24. Les projets régionaux entrepris pour promouvoir la Ratification/Adhésion au Protocole relatif à la pollution due à des sources et à des activités terrestres (LBS) pour les pays de la Région des Caraïbes en collaboration avec les CAR de LBS, offrant aux états membres du Programme pour l'environnement des Caraïbes l'information nécessaire sur le protocole et ses annexes.

i. LBS/RAC-IMA

En collaboration avec l'IMA, un projet de démonstration des avantages socio-économiques de la ratification/adhésion au Protocole LBS sera entrepris où les conséquences principales pour les pays des Caraïbes de la mise en oeuvre ou non du Protocole pourraient être étudiées. Il est espéré que ce projet fournira aux décideurs, au sein des Ministères et des Agences gouvernementales, les connaissances scientifiques, techniques et économiques pour fonder la décision de ratifier ou adhérer au Protocole, afin que ce protocole puisse entrer en vigueur. Les fonds seront fournis par le Département d'Etat des Etats-Unis, Initiative pour les Océans, l'environnement et les sciences, pour élaborer des lignes directrices en vue de la ratification et de la mise en oeuvre du Protocole LBS. Le projet se focalisera en premier lieu sur les conditions législatives, régulatrices et techniques nécessaires, pour les pays anglophones de la région des Caraïbes, répondant aux obligations du Protocole LBS.

- a) Elaborer une brochure d'information sur le Protocole LBS à publier en anglais et espagnol, et à être distribuée aux décideurs des Ministères et des Agences gouvernementales dans la Région des Caraïbes;
- b) Établir un réseau d'activité régional (RAN) d'institutions collaboratrices dans la région afin d'aider le CAR dans la mise en oeuvre des activités du projet en appui au Protocole LBS;
- c) Deux études de cas seront menées, l'une à Trinité-et-Tobago et l'autre dans une île dont l'économie est dépendante du tourisme. Les études de cas incluront une évaluation des conditions législatives, régulatrices et techniques des deux pays, pour la mise en oeuvre du Protocole LBS, en particulier tout ce qui a trait à la santé publique, au développement économique et social dans le contexte du tourisme durable;
- d) Organiser un atelier régional pour présenter les résultats des deux études de cas aux décideurs des gouvernements de la Région et au RAN. L'atelier serait utilisé pour obtenir une rétroaction sur les études de cas, afin que le rapport des études de cas soit terminé et diffusé aux gouvernements de la Région et aux membres du RAN;
- e) Contracter la production d'une vidéo digitale (DVD) d'éducation publique et de sensibilisation pour informer le public en général sur le Protocole LBS et sur les questions de santé publique et socio-économiques liées à sa mise en oeuvre et les

conséquences d'une non exécution du Protocole. Ceci en liaison, en particulier, au tourisme durable. Le DVD devra être produit en version anglaise et espagnole.

ii. LBS/RAC-Cimab

En collaboration avec le Cimab, un deuxième projet focalisé sur la Promotion de la Ratification/adhésion au Protocole relatif à la pollution due à des sources et à des activités terrestres (Protocole LBS) dans les pays hispanophones de la Région des Caraïbes qui serait entrepris avec des fonds fournis par le gouvernement suédois.

- a) Le Cimab mènera tout d'abord des missions de coordination au Belize, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama, afin d'introduire le projet et initier le développement des plans de travail nationaux;
- b) Le Cimab organisera ensuite un atelier national à Cuba et un atelier sous-régional, début 2005 à Panama, sur la promotion du Protocole LBS. Les ateliers offriront par le biais des informations, la méthodologie révisée sur l'évaluation de la pollution due à des sources d'origine terrestre. Les participants à cet atelier sous-régional seront Belize, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama;
- c) Augmenter l'échange d'information et de coopération entre les participants des ateliers afin de faciliter le futur établissement d'un Réseau d'activité régional (RAN) composé par des institutions collaboratrices dans la région pour aider le CAR dans la mise en œuvre des activités du projet en appui du Protocole LBS.

b) Réduire les écoulements de pesticides dans la Mer des Caraïbes (Projet du Fonds pour l'environnement mondial)

Contexte

25. Les sources agricoles diffuses constituent une priorité dans la lutte et la coopération régionales contre les sources terrestres de pollution. L'annexe IV du Protocole LBS demande explicitement l'adoption de plans nationaux de lutte contre les sources agricoles diffuses de pollution. Ce projet, en tant que Mécanisme de préparation de projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a été mené au début de la période 2000-2001 en Colombie, au Costa Rica, au Nicaragua et à Panama au niveau national.
26. Le Mécanisme de préparation de projets a guidé la conception de quatre plans nationaux d'amélioration de la gestion des pesticides, en vue d'en réduire les écoulements dans la mer des Caraïbes. Des comités nationaux d'organismes partenaires ont élaboré ces plans nationaux avec l'aide des ministères de l'environnement. Un atelier régional a conclu avec un Résumé de projet du FEM qui a été approuvé par le Conseil du FEM au mois de mai 2002 avec la participation de la Colombie, le Costa Rica et le Nicaragua.

Objectifs

27. Ce projet prévu pour démarrer en 2004, après l'envoi des lettres d'engagement de tous les pays, va soutenir la mise en œuvre de l'annexe IV du Protocole LBS. Du fait de son caractère sous-régional, ce projet fournira également un appui aux objectifs de l'Article V du Protocole, consacré à la coopération et à l'assistance. L'objectif principal de ce projet

est de protéger le milieu dans la mer des Caraïbes en réduisant l'usage des pesticides dans l'agriculture ainsi qu'en améliorant d'une façon générale la gestion des pesticides. Ce projet (sur les pays susmentionnés) concentrera son action en vue de renforcer la gestion des pesticides dans chacun des trois pays cibles et obtenir ainsi la réduction des écoulements de pesticides. Le Honduras a aussi exprimé son intérêt pour ce projet, cependant une décision devra être prise sur la date à laquelle il sera inclu. Une partie importante du projet impliquera le développement de projets pilotes.

Activités

28. Les activités du projet seront développées autour de trois composantes principales, chacune incluant diverses sous-composantes:

i. Coordination de projet

Sous cette composante, seront établis un comité de direction, une équipe de gestion de projet et des groupes de conseil sur les protocoles de suivi et d'évaluation ainsi que sur les sous-composantes d'éducation et de formation. La supervision de l'élaboration des critères des projets de démonstration et l'approbation des projets de démonstrations sera aussi faite sous cette composante.

ii. Projets de démonstration

Des projets de démonstrations seront développés dans chacun des trois pays participants, impliquant des pratiques améliorées à différente échelle de fermes (subsistance, basse et haute intensité) avec des comparaisons avec des fermes contrôle. Suite à la sélection des projets et des fermes, de la formation sera fourni aux fermiers sur l'emploi de pratiques pour réduire l'écoulement de pesticides. Celles-ci incluront la gestion intégrée des insectes nuisibles, les bonnes pratiques agricoles et la gestion intégrée des déchets. De la formation sera aussi fournie afin d'établir une situation de base et d'effectuer un suivi et une évaluation de site. Les fermes en démonstration seront suivies pour les récoltes, la sécurité des travailleurs, les écoulements de pesticides et les coûts. Des comparaisons seront effectuées avec les fermes de contrôle afin d'évaluer l'efficacité des mesures employées.

iii. Institutionnalisation d'une gestion améliorée des pesticides et renforcement institutionnel pour réduire les écoulements de pesticides

Cette composante se subdivise en deux parties. La première vise à soutenir de manière durable les améliorations faites dans la réduction de l'écoulement de pesticides. La sous-composante effectuera des recherches sur les politiques et lois nécessaires afin de stimuler l'usage de pratiques améliorées; établira un programme de certification des récoltes; établira un programme de suivi côtier. La seconde sous-composante fera la promotion des leçons apprises. Ceci sera fait à l'aide de la publication des études de cas, d'un site Internet pour le projet, d'un atelier régional et par le développement et la distribution de matériel d'éducation et de sensibilisation.

c) Planification de la réhabilitation, de la gestion environnementale et de la mise en valeur du milieu côtier à la suite du cyclone Mitch

Contexte

29. La mauvaise qualité de la planification et des pratiques de gestion des bassins versants côtiers explique en partie la gravité des dégâts causés par le cyclone Mitch, qui a dévasté les pays d'Amérique centrale en octobre 1998. Ce projet est mis en œuvre au Nicaragua, Honduras et Guatemala avec le Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza (CATIE) situé au Costa Rica.

Objectifs

30. Ce projet correspond à la mise en œuvre de plusieurs dispositions du Protocole LBS, mais les principales dispositions visées se trouvent à l'Article III (obligations générales), où les parties sont priées de recourir à une gestion intégrée de la zone côtière lors de l'élaboration de programmes nationaux et de mesures destinées à prévenir, réduire et contrôler la pollution marine provenant de sources et d'activités terrestres. Ce projet constituera également une aide à l'application de l'annexe III du Protocole sur les eaux résiduelles domestiques, à travers la mise en œuvre de technologies de traitement des eaux usées.
31. À travers ce projet, le Programme pour l'environnement des Caraïbes propose une assistance aux États d'Amérique centrale touchés par le cyclone Mitch dans leur mission de gestion et de planification durables des zones côtières sinistrées. Les objectifs fondamentaux du programme sont les suivants:
- a) L'identification des zones côtières sujettes aux catastrophes naturelles;
 - b) L'établissement de partenariats dans les collectivités locales, susceptibles de collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de gestion des bassins versants côtiers;
 - c) L'élaboration de plans de gestion des bassins versants côtiers en vue d'accroître la protection contre les catastrophes naturelles, d'améliorer l'état écologique de ces zones et de réduire les atteintes au milieu marin;
 - d) La mise au point de stratégies d'investissement pour chaque site concerné;
 - e) L'aide à la recherche de donateurs pour financer les stratégies d'investissement.

Activités

32. Ce projet a démarré en 2002 et il est prévu de terminer début 2005. Le travail pour la période 2004-2005 inclura:
- i. *La conclusion des plans de gestion intégrée des bassins versants côtiers et le développement des plans d'investissement.*

En coopération avec les comités de gestion et de planification des bassins versants, des plans d'investissement seront élaborés. Diverses options d'investissement seront explorées et évaluées. On privilégiera les plans de financement durable mettant l'accent sur les dimensions locale et nationale afin de réduire la dépendance vis-à-vis de l'assistance internationale. La sensibilisation du public sera un élément de la planification. Le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua ont développé diverses activités, conçues

spécialement pour la gestion intégrée des trois bassins versants et zones côtières de chaque pays. Un projet de plan de gestion pour la gestion intégrée du bassin versant et de la zone marine de Tela, au Honduras, est actuellement en révision, lequel devrait être conclu pour la fin du mois de juillet 2004. Des arrangements sont faits pour mettre en œuvre plusieurs composantes du plan de gestion. Le premier projet de plan de gestion intégrée du bassin versant du Rio Las Escobas dans la Municipalité de Puerto Barrios a été terminé et est en cours de révision par le CATIE et le MARN. Au Nicaragua, le bassin versant a été sélectionné et le travail continuera sur le plan de gestion.

ii. Construction d'installations locales d'assainissement et de latrines.

Dans le cadre des plans de gestion élaborés pour les bassins identifiés dans les activités décrites ci-dessus, la construction d'installations locales d'assainissement sera financée, conformément aux exigences et aux dispositions du Protocole LBS, et plus particulièrement de son annexe III.

iii. Organisation de campagnes de sensibilisation.

Dans le cadre des plans de gestion, des campagnes de sensibilisation visant les différents secteurs de la société seront menées.

iv. Atelier sous-régional.

L'UCR/CAR organisera un atelier sous-régional à l'intention des trois pays cibles, auquel il invitera également d'autres partenaires régionaux et nationaux participant au projet. Il s'agit de favoriser la transposabilité du projet dans d'autres bassins versants côtiers ou dans d'autres pays sujets aux catastrophes naturelles; l'atelier sera donc centré sur les enseignements tirés des projets et comprendra des présentations faites par les comités de gestion des trois bassins versants. La deuxième réunion du comité de coordination sous-régional se tiendra en 2004.

d) Intégration de la gestion des bassins versants et des zones côtières dans les petits États insulaires en développement (IWCAM – un projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM))

Contexte

33. Des ressources économiques et environnementales importantes sont actuellement en jeu dans la région des Caraïbes. Cela inclut une pêche régionale et nationale importante en même temps que des plages corallines et des récifs coralliens; c'est un élément important de biodiversité mondiale dont la combinaison de tout cela fait des Caraïbes la destination de vacances principale des Amériques. Chaque pays a fourni des rapports nationaux sur les ressources en eau et les zones côtières puisque cela fait partie du processus du mécanisme de préparation de projets. Les États participants ont été assez cohérents dans leur identification des menaces majeures à la gestion des bassins versants et des zones côtières. Les menaces principales sont liées à la pollution, aux modèles d'utilisation des terres, des pratiques de développement inappropriées, une surexploitation et une mauvaise gestion des ressources naturelles (en particulier des eaux douces) et des intérêts concurrents des différents groupes de parties intéressées sur ces ressources limitées. Les possibilités de développement économique dans les petits États insulaires sont souvent limitées et la

dépendance économique vis-à-vis du tourisme international et des exportations agricoles est exceptionnellement élevée.

34. Ce projet a tout d'abord été développé sous deux Mécanismes de préparation du FEM avec l'Institut de santé environnementale des Caraïbes (CEHI) en tant qu'agence co-exécutrice et s'est terminé au premier trimestre 2004. Le Conseil du FEM a approuvé le financement du projet au mois de mai 2004 pour un montant de 12 000 000 US \$, accompagné d'environ 11 000 000 de US\$ en tant que co-financement sécurisé. Les remarques du Conseil ont été extrêmement positives envers le projet. Tout le projet a été mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'UCR du PNUE-CAR et le CEHI sont les agences d'exécution conjointe et une lettre d'entente entre eux a été signée le 25 juin concernant leurs responsabilités correspondantes pour la mise en œuvre du projet et pour la gestion de l'Unité de coordination du projet localisé au CEHI à Sainte Lucie.

Objectifs

35. Les principales dispositions du Protocole LBS auxquelles ce projet entend donner suite figurent à l'article III (obligations générales) dans lequel les Parties sont priées de prévoir la gestion intégrée des zones côtières dans leurs programmes nationaux de prévention, de réduction et de contrôle de la pollution marine due à des sources et des activités terrestres. En outre, le caractère sous-régional de ce projet et le fait qu'il tienne compte des caractéristiques particulières des petits États insulaires en développement, vont également dans le sens de l'article V du Protocole (Coopération et Assistance). L'objectif principal de ce projet est d'améliorer la qualité des ressources en eau grâce à l'intégration de la gestion des bassins versants et des zones côtières. Le projet offrira un financement pour la mise en œuvre des actions recommandées aux niveaux national et régional. Les objectifs principaux du projet IWCAM sont:
- a) Des améliorations à tous les niveaux de l'état des bassins versants et des côtes liées au bien-être de la communauté. Une pression réduite sur l'environnement des bassins versants et des ressources des zones côtières;
 - b) Création d'un mécanisme à long terme pour le développement durable, la gestion et la conservation des ressources côtières et des bassins versants;
 - c) Intégration et coordination de la gestion des ressources et le processus de planification (y compris réalignement institutionnel);
 - d) Démonstration des solutions appliquées et de la technologie à l'intérieur des zones à haute diversité biologique et des zones sensibles sélectionnées; et
 - e) Des réformes au niveau des arrangements politiques législatifs et institutionnels en appui de l'IWCAM.

Activités

36. Le rapport du projet soumis au Conseil du FEM et les documents des deux projets pour le PNUD et le PNUE présente cinq composantes du projet IWCAM:
- a) Composante 1: gestion et coordination du projet
 - Gestion du projet par l'UCP

- Un comité directeur de projet pour apporter l'orientation politique régionale du projet
- Des comités nationaux intersectoriels pour recueillir les concepts IWCAM au niveau national
- Agence de développement/Groupe de gestion des agences d'exécution
- Groupe consultatif technique régional (conseil technique de l'IWCAM au comité directeur et UCP)
- Rapport du projet sur les activités et les résultats et révisions du plan de travail du projet et du budget
- Évaluation du projet assurant que les indicateurs mesurent le succès du projet durable
- Développement d'un système de gestion de l'information

Résultats: gestion du projet au niveau national et régional. Les meilleures pratiques du IWCAM promues au niveau national. Évaluations positives du projet. Un système de gestion régional de l'information.

b) Composante 2: démonstration, collecte et transfert des meilleures pratiques

- Mise en œuvre et gestion des projets de démonstration dans 9 pays (voir tableau ci-après)
- Collecte des enseignements tirés, des meilleures pratiques et des technologies alternatives des projets de démonstrations
- Développement de stratégies et de mécanismes transposables au niveau national, régional et global

Sous-composante	Pays	Nom du projet de démonstration
A: Gestion et conservation des ressources en eau	Saint Kitts et Nevis	Réhabilitation et gestion de la Vallée de Basseterre comme une mesure de protection des couches aquifères
	Sainte Lucie	Protection et valorisation des services des bassins versants et développement de mesures d'incitation à la gestion dans la zone du bassin versant de Fond D'or de Sainte Lucie
B: Gestion et traitement des eaux usées	Antigua et Barbuda	Mitigation des impacts sur les nappes d'eau souterraines et sur les côtes, dus aux rejets d'eaux usées de Saint John
	Bahamas - Exuma	Gestion des déchets marins à Elizabeth Harbour à Exuma, Bahamas
	République dominicaine	Mitigation des Impacts des déchets industriels sur le bas bassin de la rivière Haina et ses côtes
C: Aménagement du territoire, zonification et pratiques alternatives	Bahamas – Andros	Aménagement territorial et marin pour la protection et la gestion des eaux d'alimentation à Andros, Bahamas
	Trinidad et Tobago	Aménagement territorial et récupération des bassins versants en tant que site de démonstration focalisé de l'IWCAM dans le bassin Courland et la zone Buccoo Reef

D: Modèle cible de l'IWCAM	Cuba	Application des concepts de l'IWCAM à la baie et au bassin versant de Cienfuegos
	Jamaïque	Une approche intégrale pour la gestion des ressources marines, côtières et des bassins de la partie centre-est de Portland

Résultats: Démonstration de solutions/mitigations des menaces spécifiques pour l'IWCAM. Distribution des meilleures pratiques/enseignements tirés. Lignes directrices modèles pour les réformes. Transposition dans d'autres zones à haute diversité biologique.

- c) Composante 3: développement du processus de l'IWCAM, réduction de la pression et cadre d'indicateurs de l'état de l'environnement.
- Revue des cadres d'indicateurs existant au niveau national et régional
 - Développement des modèles d'indicateurs au niveau national
 - Conduite d'analyses de diagnostics des priorités (HSDA) dans des zones prioritaires (qui ne sont pas de démonstration) dans chaque pays.
 - Centre régional de dépôt d'information des indicateurs et pour la formation sur les indicateurs.
 - Processus IWCAM pilote, réduction de la pression et indicateurs de l'état environnemental (1 pays)

Résultats: Processus, réduction de la pression et cadres établis sur les indicateurs de l'état environnemental. Capacités nationales et régionales pour rehausser le suivi des indicateurs.

- d) Composante 4: réforme politique, législative et institutionnelle pour l'IWCAM
- Revue des structures politiques, législatives et institutionnelle identifiant les barrières à l'IWCAM
 - Ensemble de lignes directrices régionales pour les réformes politiques, législatives et institutionnelles
 - Programme régional pour l'amendement de la législation nationale et la politique

Résultats: des politiques nationales, des structures législatives et institutionnelles réformées pour remplir les conditions régionales et international MEA et IWCAM en général.

- e) Composante 5: création de la capacité nationale et régionale et durabilité de l'IWCAM.
- Ateliers nationaux sur la conscientisation et la sensibilisation multisectorielle aux questions de l'IWCAM
 - Implication des parties intéressées dans l'IWCAM régional
 - Activités de formation et d'éducation
 - Stratégie régional pour la promotion durable et la mise en œuvre de l'IWCAM
 - Travail en réseau du projet
 - Centre régional d'échange d'information de l'IWCAM

Résultats: sensibilisation, conscientisation et capacités accrues envers l'IWCAM. Un mécanisme régional d'appui à l'IWCAM. Un travail en réseau de l'information plus un forum des partenariats pour créer des relations de travail. Centre d'échange d'information. Participation des parties prenantes/société civile.

e) Remise en état de baies polluées

Contexte

37. Suite aux travaux préparatoires réalisés par le PEC au début des années 90, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a obtenu une subvention du FEM au titre du Mécanisme pour la préparation de projet, afin de mener des études de faisabilité concernant la remise en état de quatre baies particulièrement polluées. Les études menées dans le cadre du Mécanisme pour la préparation de projets ont fait état d'une pollution grave à la baie de La Havane à Cuba et au port de Kingston en Jamaïque, provenant de nutriments, de la demande biochimique en oxygène et de solides en suspension, principalement imputable à un traitement inadéquat des eaux résiduelles domestiques. Pendant que les travaux avancent au niveau national à Cuba, le PEC coordonne une composante régionale.

Objectifs

38. Ce projet est directement lié à l'annexe III du Protocole sur les eaux résiduelles domestiques et remplit ses objectifs à travers l'article XI du Protocole sur l'éducation et la sensibilisation, qui vise la formation de personnes chargées de la prévention, de la réduction et du contrôle de la pollution due à des sources et à des activités terrestres. L'objectif de ce projet du FEM est de fournir un cofinancement aux deux pays en question, pour leur permettre de concevoir et de construire des stations d'épuration des eaux usées adéquates et d'organiser les mesures de lutte contre les nutriments. Les rejets qui émaneront des stations conçues et construites au titre de ce projet devront satisfaire aux critères établis dans le Protocole LBS.
39. C'est le PNUD qui gèrera la plupart des aspects bilatéraux (nationaux) du projet avec Cuba. Toutefois, le PNUD et le secrétariat du FEM ont prié l'Unité de coordination régionale d'assurer la coordination régionale et la diffusion des connaissances à l'échelle de toute la région des Caraïbes.
40. Des activités régionales sont incluses pour assurer la coordination entre les deux pays et le respect de la Convention de Carthagène et de ses Protocoles dans les zones couvertes par le projet. De plus, le secrétariat a recensé d'autres perspectives de participation régionale, dont le financement a également été approuvé par le secrétariat du FEM. Outre les ateliers régionaux déjà convoqués, le CAR/UCR organisera un atelier d'échange des connaissances à la conclusion des projets nationaux.

Activités

Atelier régional final. Lorsque le projet de La Havane aura été mené à bien, un atelier régional sera organisé par l'Unité de coordination régionale, en liaison avec les organismes nationaux participants, afin de tirer les enseignements des technologies d'épuration

appliquées sur les deux sites. Cet atelier, d'une durée de trois à cinq jours, aura des répercussions au niveau régional s'agissant des transferts des technologies pour des futures activités dans la région. (Note: Les dates retenues à l'heure actuelle pour la mise en oeuvre de cet atelier dépendent de la conclusion des projets au niveau national).

f) Deuxième aperçu régional des sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes

Contexte

41. En 1994, le PEC mettait la touche finale à la première Vue d'ensemble complète des sources de pollution dans la région des Caraïbes. Vingt-trois États avaient fourni des informations sur des sources ponctuelles de pollution, mais en l'absence d'une méthode de mesure fiable, les sources diffuses n'avaient pas pu être incluses dans cette vue d'ensemble. La plupart des informations date de plus de dix ans et bientôt elle ne sera plus d'utilité pour le CEP comme source d'information d'actualité.

Objectifs

42. Ce projet correspond à la mise en œuvre de trois articles clefs du Protocole, les articles VI, VIII et XII, qui concernent, respectivement, les programmes de suivi et d'évaluation, la mise au point de systèmes d'information et la réalisation d'études. L'objectif de ce projet est de fournir une base d'information sur tous les rejets ou les impacts dus à des sources ponctuelles ou diffuses dans la zone de la Convention en collaboration avec Cimab.
43. La deuxième vue d'ensemble confirmera ou reconfirmera à quelles sources et à quels polluants il convient de réserver une action prioritaire dans la région des Caraïbes grâce à l'identification des catégories de sources et de leurs charges. Cette étude contiendra des descriptions détaillées des sources par catégorie, et évoquera des sources nouvelles ou naissantes préoccupantes, parmi lesquelles les écoulements urbains, les déchets solides et les lexiviats provenant de décharges municipales ou de décharges de déchets dangereux. Pour des raisons d'ordre financier, ce projet devra utiliser les informations existantes, mais on tentera d'obtenir des données les plus à jour. Les activités seront coordonnées avec d'autres évaluations déjà faites ou en cours de développement.

Activités

- a) *Formulation d'une méthode d'évaluation.* La méthode d'évaluation utilisée pour dresser l'inventaire des sources ponctuelles recensées dans la première Vue d'ensemble régionale sera étudiée et réévaluée; on y apportera les modifications nécessaires et on examinera l'opportunité d'utiliser d'autres méthodes. Une ligne directrice sur la manière d'estimer les sources de pollution diffuses sera aussi intégrée à ce projet. D'une manière générale, cette méthodologie, qui sera la mieux adaptée possible aux conditions locales, sera élaborée en consultation avec des experts régionaux spécialisés dans le domaine de l'évaluation de la charge de pollution et sera présentée aux pays du PEC pour analyse et observations.
- b) *Entreprendre des missions de coordination* impliquant initialement des visites en Colombie, en République Dominicaine, Jamaïque, Trinité et Tobago et Venezuela

pendant l'année 2004, afin d'introduire le projet et d'initier des plans nationaux de travail;

- c) *Organiser un atelier sous-régional* au Venezuela début 2005, avec des participants de la Colombie, de République Dominicaine, Jamaïque, Trinité et Tobago et Venezuela, pour offrir une formation sur les nouvelles méthodologies d'évaluation de même que pour promouvoir le protocole LBS;
- d) *Collecte de données*. En utilisant la méthodologie développée, les nouvelles informations actualisées seront recueillies en consultation avec les points de liaison de LBS de la région, de même qu'avec d'autres organisations régionales ou globales; et
- e) *Préparation d'un premier projet de rapport* sur la mise à jour du Rapport technique #33.

g) Collecte et épuration des eaux usées: mise en œuvre de l'annexe III.

Contexte

- 44. Les Parties contractantes à la Convention de Carthagène ont retenu la prévention, la réduction et le contrôle de la pollution due aux eaux résiduelles domestiques dans la zone de la Convention parmi les besoins prioritaires. L'annexe III du Protocole LBS a été conçue pour répondre à ces besoins. La mise en œuvre de ses dispositions exige une planification considérable, qui n'est pas sans incidences financières. Pour soutenir les priorités régionales et les besoins nationaux, le secrétariat propose de recourir à une approche à deux niveaux: l'élaboration progressive de plans nationaux et un appui subséquent à la recherche des financements nécessaires pour les mettre à exécution.
- 45. Sous le plan de travail de l'AMEP pour 2002-2003, des lignes directrices d'évaluation des besoins en matière d'épuration d'eaux usées pour la Région des Caraïbes et pour mettre en œuvre les dispositions de l'annexe III du Protocole LBS, ont été développées.

Objectifs

- 46. Comme le suggère son titre, ce projet est conçu pour aider les pays à mettre en œuvre les dispositions de l'annexe III du Protocole, qui concernent les eaux résiduelles domestiques. Premièrement, il est prévu d'étendre à quatre nouveaux pays – ou plus – ce processus de planification mis au point dans le cadre du plan de travail 2002-2003. Les pays seront choisis en fonction de l'intérêt qu'ils auront manifesté pour la mise en œuvre de l'annexe III, des efforts qu'ils auront consentis pour ratifier le Protocole LBS et de la contribution financière ou en nature qu'ils auront apportée au processus de planification.
- 47. Outre l'élaboration de plans dans les nouveaux pays participants, on visera également une assistance au financement, pour les pays qui auront réalisé des plans conformes aux lignes directrices de l'annexe III. La participation au projet ne sera pas limitée aux quatre pays d'origine; elle s'étendra à tout pays ayant mis au point un plan national conforme aux lignes directrices élaborées au niveau régional et à l'annexe III du Protocole.

Activités

- 48. *Évaluations des besoins en matière d'épuration des eaux et Planification*. Les évaluations et les plans d'épuration, s'inspirant des lignes directrices élaborées pendant la période

2002-2003, seront utilisés pour procéder à l'évaluation des besoins en matière d'épuration des eaux usées dans au moins quatre pays de la région des Caraïbes. Ces pays mettront eux-mêmes les projets en œuvre de manière à ce que les priorités locales soient dûment prises en compte, en complémentarité avec les priorités régionales recensées dans les dispositions du Protocole LBS, et en particulier à son annexe III.

49. *Élaboration d'une proposition de projet au titre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).* Une proposition de projet sera élaborée qui aura pour objectif de fournir un appui financier permettant d'amorcer la préparation des plans (aux pays ayant adopté des plans d'application de l'annexe III, suivant la structure des lignes directrices). Comme les fonds du FEM sont conçus pour assurer les montants marginaux nécessaires à la protection des eaux internationales, les pays participants seront priés d'approuver le projet et de fournir leur part de financement à partir des budgets nationaux ou d'apports d'autres donateurs. Le secrétariat apportera son aide afin d'identifier des donateurs.
50. *Mise en œuvre des plans d'épuration des eaux usées.* Les pays élus au titre du projet du FEM recevront l'assistance nécessaire du PEC pour l'application des plans nationaux et la coordination des volets régionaux du projet FEM.

h) Plan d'assainissement pour Whitehorses, Pamphret et Botany Bay, Jamaïque

Contexte

51. Les activités terrestres sont la source principale de pollution marine dans les Caraïbes. Lors de la Révision intergouvernementale sur cinq ans du Programme d'action mondiale pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres (GPA), des représentants ont fait appel aux Agences des Nations Unies pour établir des zones prioritaires d'eaux usées, si cela était opportun.
52. Faisant partie de l'Objectif de développement du millénaire (MDG) pour "assurer la durabilité environnementale" le Gouvernement de la Jamaïque s'est engagé à atteindre le but de "réduire pour l'an 2015 les populations n'ayant pas accès durable à l'eau potable et aux conditions sanitaires de base". Le Ministre de l'eau et de l'habitat a assumé la responsabilité de développer un programme qui puisse rejoindre les buts fixés par la MDG.

Objectifs

53. L'objectif général de ce projet est d'améliorer la santé, l'hygiène, les conditions sanitaires et environnementales à travers l'éducation, la création de capacités et la construction de conditions sanitaires viables et amicales avec l'environnement.
54. Le projet financera la construction de systèmes sanitaires pour des familles individuelles ou des groupes de familles. Celui-ci, la composante la plus vaste du programme, contemple le coût de conception, de matériaux, de construction, d'installation, de supervision et de commission des systèmes. L'emphase sera mise sur le développement de capacités de la Société de bienfaisance et les promoteurs WASH (déchets, sanitaire et hygiène), vu que ce renforcement les préparera à gérer un programme plus vaste des eaux et aussi sanitaire.
55. Les objectifs spécifiques de ce projet sont:
 - Contribuer à l'exécution efficace et transparente du programme sanitaire ;

- Fournir une couverture sanitaire pour atteindre les brèches identifiées dans les plans d'assainissement de même qu'aux besoins identifiés par les communautés ;
- Améliorer la conscience de la santé et de l'hygiène ;
- Création des capacités par la Société de bienfaisance pour gérer un plus vaste programme des eaux et un programme sanitaire ; et
- Fournir des solutions sanitaires efficaces et en accord avec l'environnement.

Activités

- Construction de systèmes appropriés;
- Élaboration d'évaluations communautaires;
- Identification de solutions appropriées pour la construction;
- Établissement de critères de sélection de bénéficiaires;
- Développement des plans de sites communautaires;
- Création d'habiletés d'entretien et d'opération de la Société de bienfaisance;
- Suivi des systèmes construits; et
- Organisation d'ateliers de formation pour les promoteurs WASH et WBPBDS et la communauté toute entière.

i) Programme de micro financement – Meilleures pratiques de gestion agricole

Contexte

56. L'annexe IV du Protocole LBS préconise l'élaboration de plans nationaux comportant des programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation des agriculteurs dans le domaine des « meilleures pratiques de gestion structurelle et non structurelle ». Parmi les activités déjà réalisées ou en cours, le rapport technique No 41 du PEC passe en revue les meilleures pratiques de gestion qui sont actuellement appliquées dans la région des Caraïbes et le projet du FEM (décrit ci-dessus) sur la réduction des écoulements de pesticides. Toutefois, comme la pollution d'origine terrestre due à des sources agricoles diffuses constitue une menace sérieuse pour le milieu marin de la région des Caraïbes, la première réunion du CCSTI/LBS a fait état de la nécessité d'activités complémentaires à l'appui de la prévention, de la réduction et du contrôle.

Objectifs

57. Ce projet correspond à la mise en œuvre de l'annexe IV du Protocole LBS, consacrée aux sources agricoles diffuses. S'ajoutant aux projets pilotes sur la réduction des écoulements de pesticides, ce projet consistera à des activités de démonstration à petite échelle sur un usage adéquat des fertilisants, des méthodes de culture moins polluantes et des techniques d'élevage plus conviviales. L'objectif poursuivi à travers ces démonstrations est de piloter des pratiques novatrices passant par l'application pratique et d'en diffuser les résultats dans les autres pays et communautés locales de la région des Caraïbes. Au titre de ce projet, AMEP propose de mettre en route un programme de micro financement (d'un maximum de 5.000 Dollars US) d'aide à l'élaboration d'une zone de démonstration. On demandera aux participants d'apporter une contribution de contrepartie (en nature ou en espèces) ainsi qu'un schéma et un résumé de projet destinés à la diffusion à l'échelle régionale. Au terme

de la période couverte par le projet, une synthèse sera établie et les résultats seront publiés à travers le centre d'échange PEC/GPA. Un Mémoire a été signé avec le EARTH University, une institution privée internationale basée au Costa Rica, a fin de préparer un certain nombre de documents durant la première phase du projet.

Activités

58. La mise en oeuvre du projet (phase II) commencera après l'arrivée de l'administrateur du programme AMEP et l'approbation et la traduction des documents suivants préparés par l'Université EARTH:
 - a) une annonce dans les journaux faisant la publicité du projet et sollicitant des participants,
 - b) une convention qui pourrait être signée entre la EARTH et chaque participant;
 - c) le format d'une proposition de projet;
 - d) un document pour faire le rapport du progrès du projet;
 - e) un manuel d'étude de cas (dans le style de l'INBIO); et
 - f) un manuel pour l'évaluation des projets.
59. On procédera à l'analyse continue des propositions de projets, et des accords seront conclus avec les organismes nationaux chargés de la mise en oeuvre du projet, à la suite de quoi ceux-ci s'attèleront à l'élaboration de leurs projets, conformément aux plans de travail établis.
60. Les résumés et les résultats des projets seront communiqués par les organismes chargés de la mise en oeuvre. Les résultats seront publiés et distribués. Le secrétariat propose que cela soit fourni conformément à la disponibilité de fonds.

j) Développement des Programmes d'action nationaux

Contexte

61. Les écosystèmes côtiers et marins de la région des Caraïbes, en particulier les systèmes des récifs coralliens, sont sous une menace grandissante de pollution, de surexploitation, d'usage conflictuel des ressources et d'altération du milieu côtier, comme un résultat des pratiques actuelles de développement des côtes. Les pays des Caraïbes ont confirmé le problème des écoulements pollués provenant de l'agriculture et du développement des côtes. Des sources diffuses d'écoulements ont été identifiées comme un problème important dans plusieurs pays des Caraïbes. Les meilleures pratiques de gestion (BMP) ont été développées dans des zones similaires, qui ont besoin d'être améliorées en tenant compte des dénivellations prononcées et des conditions climatiques tropicales. Par ailleurs, ces pratiques doivent être démontrées pour pouvoir promouvoir leur utilisation. La fragmentation des autorités gouvernementales et les intérêts compétitifs de tous les secteurs (gouvernemental, agricole, développement, tourisme) et les parties prenantes à l'intérieur des bassins versants prévient l'établissement d'une vision commune de croissance et de développement. Ce projet démontrera la viabilité d'utiliser une approche de collaboration pour concevoir des PAN utilisant la stratégie de gestion intégrée des bassins versants

adaptée aux besoins des pays et pour protéger les systèmes sensibles de récifs coralliens des écoulements de sources diffuses.

62. Le programme AMEP reconnaît qu'il existe un besoin de recherche, d'évaluation et de gestion de la pollution marine dans ses efforts de coordination de projets visant la mise en place du Protocole LBS et du Programme d'Action Mondiale (GPA), ainsi qu'un besoin de recherche, d'évaluation et de contrôle de la dégradation des environnements marin et côtier de la Caraïbe. Il reconnaît de plus la nécessité d'une gestion intégrée et d'une infrastructure institutionnelle renforcée pour la gestion des ressources côtières et marines. Le projet intègre ces notions et a été développé pour appuyer les objectifs du Programme d'action mondial qui vise le développement de Programmes d'action nationaux.
63. Le projet démarré pendant l'exercice biennal précédent est financé par les donations du Département d'État du gouvernement des États-Unis d'Amérique et aide actuellement la Jamaïque, Sainte-Lucie et Trinité et Tobago, à développer des projets de démonstration de leur Programme d'action national dans la région des Caraïbes à travers la diffusion d'informations. Par ailleurs, suite à la Conférence de Miami de White Water to Blue Water tenue au mois de mars 2004, et la Conférence des Océans de Cairns Hilltops to Ocean, Australie, tenue en mai 2004, de nouveaux partenariats régionaux entre le PNUE-CAR/UCR, le secrétariat du GPA et le node de NOAA faciliteront le développement des Programmes d'action nationaux dans un ensemble potentiel de quinze pays de la région des Caraïbes. Ces partenariats permettront de fusionner des ressources financières et humaines, de développer des modèles et des lignes directrices pour la préparation de Plans d'action nationaux. Ceux-ci seront diffusés à travers d'ateliers régionaux pour promouvoir la transposition et augmenter la capacité institutionnelle régionale et nationale, et pour mettre en oeuvre les Plans d'action nationaux dans le cadre des agendas nationaux pour le développement durable de chaque pays participant. Avec cette initiative, la région des Caraïbes deviendra l'un des leaders mondiaux dans le domaine du développement des Plans d'action nationaux.

Objectifs

64. Ces Plans d'action nationaux devraient pouvoir tenir lieu de structure pour l'analyse des liens sectoriels, l'évaluation des alternatives, l'incorporation des apports des différentes parties prenantes et l'identification des points de liaison dans des interventions optimales (GPA, 2003). L'objectif général de ce projet est de créer la capacité dans les pays du PEC de développer des Plans d'action nationaux et d'aider à la protection du milieu marin dans la région des Caraïbes contre la pollution provenant des sources et des activités terrestres.
65. Les objectifs spécifiques des Plans d'action nationaux sont:
 - a) Désigner un organisme de coordination qui va conduire le développement des Plans d'action nationaux et coordonner les activités entre les ministères et les organismes relevant et autres parties prenantes;
 - b) Identifier les ressources et mettre en oeuvre des actions pour traiter les causes spécifiques de dégradation environnementale ou des menaces provenant des activités terrestres;
 - c) Évaluer l'information existante, les évaluations, les bases de données et les inventaires;

- d) Fournir de mécanismes flexibles pour l'identification et le traitement des problèmes prioritaires à travers la collaboration et le consensus entre les parties prenantes;
- e) Renforcer la capacité du secteur public pour effectivement répondre à ces causes et pour assurer la durabilité des actions et des projets entrepris;
- f) Définir des critères pour établir les priorités nationales;
- g) Mener une évaluation des politiques, des législations et des régulations relevantes et relatives à la pollution provenant des sources et des activités terrestres;
- h) Mobiliser les ressources et les partenaires (y compris le secteur privé) pour mettre en oeuvre les projets spécifiques;
- i) Rehausser la conscience et la compréhension de la valeur, des bénéfices et de la vulnérabilité de la stratégie côtière et du milieu marin;
- j) Sélectionner les stratégies et les mesures appropriées pour atteindre ces objectifs de gestion intégrée;
- k) Développer une stratégie financière qui mobilise les partenariats public-privés qui peuvent être utilisés pour développer et mettre en oeuvre les projets sélectionnés, y compris le projet pilote; et
- l) Incorporer une composante forte de suivi et d'évaluation dans le Projet d'action national.

Activités

66. Outre les trois pays participants au travail actuel du PEC –Jamaïque, Sainte Lucie et Trinité et Tobago – d'autres pays ont montré un intérêt comme Barbade, Belize, Costa Rica, Dominica, Grenade, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Panama, Saint Vincent et les Grenadines et Turks et Caicos.
67. La coordination régionale propose le développement du Plan d'action national en deux étapes, commençant par la première année de l'exercice biennal. Le premier résultat de cette approche est un événement collatéral parrainé par le node GPA de NOAA à la onzième Réunion intergouvernementale IG pour promouvoir le concept et le développement de Plans d'action nationaux entre les états membres du PEC. Les Phases I et II sont décrites ci-après:

68. Phase I: Révisions nationales, réunions consultatives nationales et dialogue régional:

Objectifs:

- Vérifier la volonté et la capacité des pays à développer un Plan d'action national;
- Appuyer les pays intéressés par le biais d'une évaluation initiale des politiques, des frais, de la législation en pratique ou planifiée et autres activités qui rejoignent les objectifs du GPA;
- Convoquer à une réunion consultative initiale de parties prenantes au niveau national;
- Engendrer une propriété nationale pour le développement d'un Plan d'action national;
- Faciliter la coopération régionale et partager l'expertise vis-à-vis des Plans d'action nationaux; et
- Déterminer la manière d'affecter les financements à la phase II.

Activités dans chaque nouveau pays:

- Obtenir des expressions d'intérêt de la part du gouvernement;
- Établir une équipe centrale;
- Évaluer la conformité des politiques relevantes et des plans d'action (tous les deux existants et planifiés) par le gouvernement, les organisations régionales, IFI et autres parties prenantes pour traiter les sources terrestres de pollution marine;
- Préparer et convenir d'une conférence nationale pour la consultation des parties prenantes; et
- Préparer un rapport des résultats de la conférence nationale et des recommandations pour les prochaines étapes et les possibles projets pilotes;

69. Phase II: Développement du programme des PAN

Objectifs:

- Développer des PAN à part entière, y compris les projets pilotes dans des pays sélectionnés; et
- Intégrer les projets pilotes qui ont été développés sous les projets financés par le FEM dans le cadre politique d'un PAN.

Activités dans chaque nouveau pays:

- Développer des projets de programmes d'action nationaux compréhensifs dans le cadre des zones côtières intégrées et de la gestion des bassins versants;
- Définir des objectifs de gestion spécifiques, concernant les catégories de sources et les zones affectées;
- Assurer qu'il existe des structures administratives et de gestion nécessaires mises en place pour appuyer les programmes d'action nationaux;
- Développer des critères spécifiques pour évaluer l'efficacité des stratégies et des programmes; et
- Développer et mettre en oeuvre l'animation appropriée et des mécanismes de participation des parties prenantes, et mettre en oeuvre les projets pilotes.

k) Projet régional conjoint pour assister les gouvernements de la région des Caraïbes dans la classification de leurs eaux afin de faciliter la mise en oeuvre du Protocole LBS (IMA)

70. Un projet de création de capacités pour faciliter les gouvernements de la région des Caraïbes dans la mise en oeuvre du Protocole LBS.

Contexte

71. En 1994, le PEC termina une vision d'ensemble des sources terrestres de pollution marine dans la région des Caraïbes. Le rapport final de cette étude (PNUE-PEC Rapport technique # 33) a indiqué que les eaux résiduelles domestiques étaient la source de contribution la plus importante par volume de la région des Caraïbes.

72. Lors du Sommet mondial pour le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en 2002, il a été fait état que la gestion des déchets avait maintenu sa place comme l'un des problèmes environnementaux majeurs dans les Caraïbes et dans le monde entier.
73. Le Protocole LBS est le premier accord environnemental régional où les limitations des rejets et autres obligations sont requises, dans un cadre de temps donné pour les sources spécifiques de pollution. L'Annexe III du Protocole LBS – Eaux résiduelles domestiques, donne des limitations des rejets régionaux pour le contrôle des eaux usées qui se déchargent à l'intérieur ou qui ont un impact sur le milieu marin. L'Annexe III indique aussi quelles sont les limitations des rejets, requises pour les décharges dans les eaux de Classe I et Classe II qui sont par ailleurs définies dans le Protocole LBS.
74. En développant un système de classification des eaux maritimes dans la région des Caraïbes, le niveau des impacts anthropogéniques dans les zones en liste comme des eaux de Classe I dans l'Annexe III devraient être prises en considération en même temps que le potentiel pour renverser ces impacts. Ceci veut dire qu'en développant un système de classification des eaux maritimes, les activités d'impact passées, présentes et futures doivent être prises en compte. Autrement, la mise en oeuvre du Protocole ne pourra pas être perçue comme une activité praticable ou réaliste.
75. Ceci dit, le but de ce projet est d'aider les gouvernements de la Région des Caraïbes dans la classification de leurs eaux maritimes afin de faciliter la mise en oeuvre du Protocole LBS, en apportant l'assistance technique aux parties contractantes qui sont concernées par les eaux résiduelles domestiques qui sont déchargées dans le milieu marin.

Objectifs

76. Faciliter les gouvernements de la région des Caraïbes, dans la classification de leurs eaux marines dans les Classes requises pour la mise en oeuvre du Protocole LBS, par exemple, déterminer les critères et les lignes directrices, développer l'éducation publique et le programme de sensibilisation, former du personnel gouvernemental dans la classification de leurs eaux maritimes et fournir l'expertise par le biais de consultants ou d'assistance technique.

Activités

77. Les activités proposées pour le projet sont:
 - a) Organiser une réunion entre les deux CAR/LBS (Cimab et IMA) et les administrateurs des sous-programmes du CAR-PNUE/UCR pour les sous-programmes d'AMEP et de SPAW, de même qu'un certain nombre d'experts en écologie marine de la région des Caraïbes. Le but de cette réunion est de déterminer les critères et les lignes directrices requises pour la classification de la zone de convention dans les eaux de Classe I et Classe II.
 - b) Développer un programme d'éducation publique et de sensibilisation après la brochure promotionnelle du Protocole LBS. Ce programme est à développer afin de sensibiliser les gouvernements et les populations de la région des Caraïbes sur la nécessité de classer leurs eaux maritimes et faciliter ainsi la mise en oeuvre des limitations des rejets.

- c) Organiser un atelier de formation régional pour former le personnel des Ministères gouvernementaux et les responsables d'organismes chargés de la planification et/ou de l'aménagement environnemental, pour mener des exercices de classification de leurs eaux maritimes en utilisant les critères et les lignes directrices définies à l'Activité (a). Les membres du Réseau d'activité régional (RAR) d'organisations collaboratrices devraient s'impliquer dans ces exercices, soit comme formateurs ou comme formés.
- d) Fournir des consultants et/ou l'expertise d'une assistance technique aux gouvernements participants dans l'exercice de classification, en particulier, dans les secteurs des Systèmes d'information géographique et de la télédétection.
- e) Organiser un atelier régional qui permette aux pays participants de présenter et de discuter sur les résultats de leurs exercices de classification des eaux maritimes. L'atelier devrait apporter aussi aux pays, des lignes directrices pour la mise en oeuvre de leur système de classification concernant les décharges des eaux résiduelles domestiques.
- f) Compiler un rapport régional à partir des rapports des pays sur les exercices de classification des eaux maritimes et les lignes directrices pour la mise en oeuvre du système de classification.

l) Projet régional conjoint pour le développement d'aires de loisirs aquatiques sûres dans la région des Caraïbes (IMA)

78. Un projet pour développer des aires de loisirs aquatiques sûres dans les pays de la région des Caraïbes dans les contextes de santé publique et de tourisme durable, avec des interventions d'aménagement appropriées. Le projet sera mené à Cuba, Trinité et Tobago et autres pays (à sélectionner).

Contexte

79. Dans les Caraïbes, la pollution causée par les eaux résiduelles domestiques n'est pas seulement un problème de santé publique, mais il est aussi lié au développement économique car le tourisme durable est un aspect important pour les économies des Caraïbes. Les lignes directrices relatives à l'utilisation récréative des environnements aquatiques ont été développées par l'Organisation mondiale de la Santé et ont été revues par une consultation d'experts pour déterminer si les approches de suivi et d'évaluation sont adéquates et efficaces ainsi que l'évaluation effective des dangers microbiologiques dans les eaux des aires de loisirs et des côtes. L'approche améliorée de la régulation des eaux des zones de loisirs reflète mieux les risques de santé et fournit un meilleur cadre pour mener des interventions effectives d'aménagement qui ont été considérées nécessaires et faisables. Le résultat de la réunion qui contient l'approche agréée est connu sous le nom de Protocole Annapolis.
80. Les lignes directrices finales de l'OMS concernant les aires de loisirs aquatiques sûres a été lancée à la fin de l'année 2002. A leur lancement, il a été accordé que des études épidémiologiques devraient être menées en Amérique latine et dans les Caraïbes pour évaluer l'applicabilité des lignes directrices de l'OMS dans la région. D'autres interventions de gestion de plages qui traitent des questions de santé publique comme de

tourisme durable, sont en cours de développement dans la région des Caraïbes, par exemple, la campagne de drapeau bleu.

81. On pense que les centres d'activités régionales (CAR) pour le Protocole LBS pourraient aider au développement d'aires de loisirs aquatiques sûres dans les pays de la région des Caraïbes, en entreprenant des tests épidémiologiques pour les lignes directrices de l'OMS sur les zones de loisirs aquatiques sûrs.

Objectifs

82. Aider les pays de la région des Caraïbes à créer des aires de loisirs aquatiques sûres dans le contexte de santé publique comme de tourisme durable, en entreprenant des tests épidémiologiques pour les lignes directrices de l'OMS sur les aires de loisirs aquatiques sûres.
83. Les objectifs spécifiques sont:
 - a) Entreprendre des tests épidémiologiques en utilisant les approches méthodologiques décrites dans les lignes directrices de l'OMS concernant l'initiative sur les aires de loisirs aquatiques sûres dans les pays sélectionnés de la région des Caraïbes avec l'assistance du réseau d'activité régional (RAR).
 - b) Utiliser l'approche du Protocole Annapolis pour le schéma de classification par lequel la plage va être assignée à une classe en se basant sur le risque de santé, lequel sera un encouragement aux actions d'aménagement local de même qu'à la lutte contre la pollution. Le schéma de classification apporte une définition générique comme le niveau de risques et indique les actions principales d'aménagement et de suivi opportunes. Le RAR assistera les CAR dans cet exercice.

Activités

84. Les activités proposées pour ce projet sont:
 - a) Mener des tests épidémiologiques sur des plages sélectionnées à Cuba et à Trinité et Tobago. Les tests doivent être menés par les CAR respectifs situés dans ces pays. Là où ce sera possible, les tests épidémiologiques seront menés dans d'autres pays qui seront choisis par des membres du RAN.
 - b) Classifier des plages sur la base des risques de santé, en utilisant l'approche du Protocole Annapolis. La classification devra être entreprise dans les mêmes pays qui auront été utilisés pour les études épidémiologiques.

B. Zones et Vie Sauvage Spécialement Protégées (SPAW).

85. Les activités principales du programme SPAW sont présentées ci-après. Les résultats du programme de même que des informations plus détaillées sont contenues dans le document Plan de travail et budget du Programme régional SPAW pour l'exercice 2004-2005 (UNEP)DEC/CAR WG.25/5.Rev.1).

1. Contexte

86. En 1990, les Gouvernements de la région des Caraïbes ont adopté le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) et, en 1991, ses annexes sur les

espèces à protéger. Ce protocole est entré en vigueur le 18 juin 2000 et, aujourd'hui, les Parties contractantes sont au nombre de douze (Barbade, Colombie, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, France, Pays-Bas, Panama, République Dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, Trinité et Tobago et Venezuela.). Ce protocole comporte également des dispositions détaillées concernant l'établissement de zones protégées et de zones tampons destinées à la conservation *in situ* de la vie sauvage, des mesures de coopération pour la protection de la faune et de la flore à l'échelle nationale aussi bien que régionale, l'introduction d'espèces non indigènes ou génétiquement modifiées, l'évaluation de l'impact environnemental, la recherche, l'éducation et d'autres sujets.

87. Le plan de travail incorpore les recommandations des réunions du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (CSSTI), celles de la première et de la deuxième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (CSST) (La Havane, Cuba, 27-29 septembre 2001 et Curaçao, Antilles néerlandaises, du 3 au 6 juin 2003, respectivement), les décisions de la première et la deuxième Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW (COP1 et COP2 de SPAW) (La Havane, Cuba, 24 et 25 septembre 2001 et Montego Bay, 6 mai 2002, respectivement), ainsi que les décisions de la dixième Réunion intergouvernementale du Plan d'action pour le Programme sur l'environnement des Caraïbes et la septième réunion des parties contractantes pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Montego Bay, Jamaïque, du 7 au 11 mai 2002, de même que les recommandations des réunions intergouvernementales précédentes.
88. Le plan de travail incorpore aussi un certain nombre d'impératifs identifiés dans les discussions précédentes du Programme de SPAW. Le Protocole SPAW requiert qu'une attention soit portée sur les problèmes des domaines critiques comme l'efficacité de la gestion, la réalisation de rapports, et les espèces envahissantes. D'autres problèmes, comme la bioprospection, sont liés à des initiatives mondiales.

2. Projets et activités

a) Coordination du Programme

Objectifs

89. Les objectifs de la coordination du programme SPAW sont les suivants:
 - a) Promouvoir le Protocole SPAW, afin d'assurer sa ratification et de renforcer le soutien au programme;
 - b) Garantir que la formulation et la mise en œuvre des activités liées à ce programme, satisfont aux exigences et aux besoins du Protocole SPAW;
 - c) Développer la coordination, la collaboration et la communication avec les organismes et les programmes concernés par les objectifs de SPAW;
 - d) Amélioration et consistance dans la contribution des Caraïbes au processus GEO sur l'Avenir de l'Environnement Mondial, et mise au point d'un processus de rapport sur le développement d'un Etat de l'Environnement pour les Caraïbes;

- e) Améliorer la coordination d'une programmation régionale pour les zones protégées et la vie sauvage;
- f) La revue quotidienne des activités et la coordination générale des projets; et
- g) Développer et promouvoir un format approprié pour les rapports nationaux au titre de SPAW, qui comprenne la détermination et le rapport des impacts du programme SPAW.

Activités

90. Un administrateur de programme de l'Unité de coordination régionale continuera d'assurer la coordination de la mise en oeuvre des activités du programme, aidé d'un administrateur de programme adjoint, soutenu par le gouvernement suédois. Un administrateur de projet pour l'ICRAN continuera de porter son aide à SPAW pendant l'année 2004 avec la mise en oeuvre des activités de l'ICRAN et en fonction des financements, pendant l'année 2005. Dans le cadre de la coordination générale du Programme régional SPAW, on continuera à accorder une importance particulière à la coordination avec les autres programmes, tel que le plan d'action du PNUE/ROLAC, l'Organisation des États des Caraïbes orientales/Unité de gestion des ressources naturelles, l'Association des États des Caraïbes, l'Organisation du tourisme des Caraïbes (CTO), l'Association hôtelière des Caraïbes/Alliance pour un tourisme durable (CHA/CAST), la Commission pour l'environnement et le développement de l'Amérique centrale (CCAD), la Commission de la Pêche Atlantique centrale de l'ouest (WECAFC) de l'Organisation pour l'Agriculture et l'alimentation (FAO) des Nations Unies, l'Union pour la Conservation Internationale (UICN) et le programme des mers de la Commission mondiale sur les zones protégées (WCPA). Dans ce contexte, le secrétariat a offert à l'UICN les installations de l'UCR pour héberger le bureau de l'UICN qui a été proposé pour les Caraïbes insulaires.
91. Des accords de collaboration seront aussi développés avec les initiatives globales ou émergentes existantes pertinentes à SPAW, telle que l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens (ICRI), le Programme d'action des Petits états insulaires en développement (SIDS-POA), Programme pour l'environnement régional des Caraïbes (CREP) de CARIFORUM, le Mécanisme régional pour la pêche dans les Caraïbes CRFM, le Plan d'action pour les mammifères marins du PNUE, l'initiative Mesoamerican Barrier Reef Initiative (MBRS), le programme des Caraïbes de la Commission mondiale relative aux zones protégées (WCPA), l'initiative White Water to Blue Water Initiative (WW2BW) lancée lors du Sommet mondiale pour le développement durable (SMDD), en Septembre 2002, et autres initiatives similaires.
92. Les efforts menés pour récolter des fonds destinés au programme se poursuivront, en consultation avec le Coordinateur de l'Unité de coordination régionale et en liaison avec les gouvernements, les donateurs et les organismes partenaires.
93. Le secrétariat développera, en consultation avec les Parties contractantes et avec d'autres gouvernements, le plan de travail et le budget de SPAW pour la période 2006-2007, conformément aux objectifs du Protocole et dans le contexte du PEC. Il organisera aussi la troisième Réunion des Parties au Protocole SPAW et la troisième Réunion du CCST en 2004 et 2005 respectivement.

94. Conséquentes avec la Décision VIII de la première Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW, et suite aux résultats du rapport demandé par la COP1, la programmation commune et la coordination des activités avec le centre d'activités régional SPAW (CAR/SPAW) en Guadeloupe, et la coordination pendant la mise en oeuvre des activités, seront poursuivies selon les besoins. Des activités spécifiques avec le CAR ont été identifiées ci-après, dans le domaine de programme respectif.
95. Le CAR/SPAW, en collaboration avec le gouvernement français et le secrétariat, promouvra le Protocole SPAW et ses objectifs afin d'aider à la ratification par les non parties. Étant donné, la position géographique du CAR à l'intérieur d'un département français dans les Caraïbes, un processus conjoint sera entrepris afin que le Protocole SPAW soit signé et ratifié par l'Union Européenne.
96. Dans le cadre des mémorandums de coopération existants, la collaboration se poursuivra avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, en particulier concernant des actions correspondant au mandat de Djakarta et selon la Décision No. II de la première Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW, la communication et la collaboration seront renforcées avec la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (RAMSAR) ainsi qu'avec d'autres traités tel que CITES et le CMS, de manière à tirer le meilleur parti des efforts et des ressources. Le secrétariat collaborera étroitement avec les secrétariats de CITES et de CDB pour l'application des Décisions No II et V de la première Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW, en fonction des besoins et des ressources disponibles.
97. Le secrétariat poursuivra son action de promotion du Protocole SPAW et de ses objectifs par des présentations lors de forums spécialisés, à travers la communication avec les gouvernements, la sensibilisation du public, etc., y compris l'utilisation et la diffusion de la brochure sur le Protocole SPAW et de son programme, élaborée durant l'année 2001.
98. L'amélioration des communications sera encouragée, autant que possible, entre les points de contacts de SPAW et le secrétariat et inversement, en particulier à travers la maintenance du système de distribution automatique des listes d'envoi (list-serve), et grâce à l'élaboration, par les gouvernements, de mécanismes de communication plus efficaces entre leurs points de contacts et le PEC, le Protocole SPAW, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), RAMSAR, la Convention pour la diversité biologique, CITES, etc. Ceci inclura la participation systématique, continue et active des membres du CSST et des observateurs, tel qu'il est requis par les recommandations 2 et 12 de la première Réunion du CSST. Dans ce contexte, et afin de respecter la Décision 2(d) de la seconde Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW, les Parties et les observateurs utiliseront le groupe de discussion électronique pour tout sujet pertinent, afin d'échanger l'information pertinente et les discussions sur les questions concernées par SPAW, si cela est opportun.
99. Dans ce contexte, le secrétariat encouragera aussi une plus grande participation et information de la part des institutions régionales pertinentes lors des réunions du CCST de SPAW dans un effort pour renforcer les liens de collaboration et promouvoir la coordination.
100. Avec l'entrée en vigueur du Protocole SPAW et à titre prioritaire si les fonds nécessaires se libèrent, l'assistance aux gouvernements sera poursuivie, avec la formulation de

législations nationales permettant d'appliquer le Protocole, suivant les recommandations de l'atelier d'aide à la formulation d'une législation nationale d'application du Protocole SPAW dans les pays de common law de la région des Caraïbes, qui s'est tenu à Ocho Ríos, à la Jamaïque, du 6 au 9 décembre 1993 (voir UNEP(OCA)/CAR WG. 13/5). Lorsque le Protocole LBS entrera en vigueur, il sera utilisé à l'appui des objectifs de SPAW, particulièrement au vu de l'importance de la protection des écosystèmes sensibles contre la pollution marine due à des sources terrestres.

101. Conséquent avec la recommandation 13 de la première Réunion du CSST, le secrétariat continuera sa collaboration avec le CAR/SPAW et le Centre mondial de conservation et de suivi du PNUE (PNUE-WCMC) afin de continuer le développement d'un format adéquat de rapports sous le Protocole SPAW, qui soit compatible avec les formats existants d'autres traités comme celui de la CDB.
102. En collaboration avec le STAC, des efforts seront déployés pour le développement d'une méthode d'évaluation améliorée pour le programme SPAW pour focaliser une mesure plus directe des impacts du programme au niveau national, et avec les apports réguliers et actifs qui doivent être apportés par les Gouvernements et leurs points de contact. Par ailleurs, conformément à la Recommandation No. 22 de l'ISTAC-3, des efforts plus importants seront déployés pour faire le suivi et l'évaluation des projets régionaux et mesurer leur impact.
103. En collaboration avec des partenaires pertinents tels que TNC, CI, BirdLife International, IRF and UNEP-WCMC, le secrétariat explorera le développement d'un mécanisme pour la collection soutenue d'ensembles de données relatives à la biodiversité en vue de les inclure dans les évaluations régionales, comme le processus GEO et sa production périodique d'un rapport régional sur les Caraïbes.

b) Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes

Objectifs

104. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants:
 - a) Renforcer la gestion des parcs naturels et des zones protégées de la région des Caraïbes et, entre autres, la communication entre les parcs naturels et les zones protégées de la région;
 - b) Aider les gouvernements à définir et à établir des zones protégées lorsque nécessaire;
 - c) Sensibiliser les gouvernements à la nécessité et à l'importance du financement des zones protégées, et promouvoir l'élaboration de mécanismes de financement et de stratégies de gestion positive des parcs naturels et des zones protégées; et
 - d) Mener des actions de promotion des zones protégées et de leur rôle dans la conservation d'importantes ressources naturelles qui sont nécessaires au développement durable de la région;

Activités

105. Le secrétariat facilitera et promouvra le développement d'un réseau régional de zones protégées tel qu'il est disposé à l'article 7 du Protocole SPAW. Les gouvernements seront invités à nommer les zones protégées qui vont être incluses dans le réseau, en se basant sur les lignes directrices communes qui ont été développées dans ce but avec le CAR/SPAW (voir activité 3.2 ci-après), conformément aux décisions IV et IV à VII de la COP 1 et COP2 de SPAW, respectivement, et des recommandations 8 et 9 de la première Réunion de STAC.
106. La Commission mondiale pour les zones protégées (WCPA) et sa Réunion de planification régionale pour les Caraïbes, tenue du 17 au 19 octobre 2002, a décidé que la cible principale du travail de WCPA dans les Caraïbes pourrait être d'aider le secrétariat dans la mise en oeuvre du programme SPAW. Le WCPA-Caraïbes collaborera avec le secrétariat dans les activités suivantes:
 - a) Développement des critères pour la sélection des zones protégées à inclure dans les listes au titre du Protocole SPAW;
 - b) Rehausser le rôle des Caraïbes dans les décisions de politique globale, en particulier à travers le travail des équipes de travail de WCPA;
 - c) Appuyer la Formation de Formateurs dans le cadre de l'initiative de gestion des MPA;
 - d) Participer aux réunions de SPAW en tant qu'observateur, et
 - e) Incorporer les activités d'appui à SPAW dans le programme sur trois ans.
107. Le secrétariat collaborera avec le programme WCPA-Marine, NOAA, TNC et autres partenaires, dans le développement et la mise en oeuvre d'un plan de coordination régional (RCP) afin d'encourager les réserves marines dans la région des Caraïbes. Le but de cette initiative connue sous le nom de MAREP, et lancée en 2002, est de développer des propositions spécifiques et de contribuer à d'autres initiatives pertinentes dans la région. Des domaines cibles du RCP comprennent la recherche/suivi biophysique et socio-économique, l'éducation et la formation; le financement durable, l'efficacité de la gestion et la communication et le travail en réseau.
108. Le secrétariat poursuivra son action de promotion du réseau de responsables de zones marines protégées (CaMPAM) et fournira une assistance technique destinée à renforcer la gestion des MPA dans la région. Après la conférence de WW2BW qui s'est tenue à Miami, le réseau CaMPAM renouvelé, et le Forum, a été lancé comme un partenariat régional impliquant des partenaires supplémentaires tels que TNC, UICN, WCPA-Caraïbes, le GCFI et Défense de la terre. En mettant tous les efforts existants sous un même parapluie, le partenariat crée une synergie. Les activités spécifiques d'appui à CaMPAM qui seront menées sont:
 - a) Poursuite du programme de micro financement destiné à fournir une assistance directe aux MPA à concurrence de 8 000 dollars par zone, en fonction des demandes et des priorités, et conformément aux critères définis à cet effet;
 - b) Poursuite de la mise à jour et amélioration de la base de données des MPA en collaboration avec CEPNET, le CAR/SPAW et les partenaires de CaMPAM tel que TNC. L'appui du gouvernement suédois permettra le recrutement d'un consultant en

- collaboration avec CEPNET pour redessiner et mettre à jour la base de données afin qu'elle soit plus utile et plus accessible;
- c) Publication d'informations intéressant les MPA et le CaMPAM dans des bulletins;
 - d) Mise à jour régulière de la liste électronique du CaMPAM pour que celle-ci demeure un outil performant à la disposition des responsables de MPA, leur permettant de communiquer entre eux, d'échanger des données d'expérience, et de s'aider mutuellement dans la solution de problèmes;
 - e) La convocation d'une réunion de responsables de zones marines protégées ayant pour but de réactiver le réseau et d'identifier les problèmes et les besoins prioritaires. En tant que stratégie de coordination et dans un souci de rentabilité, cette réunion pourrait avoir lieu en même temps que le 57ème Symposium GCFI qui se tiendra à St.Peterburg, Florida, au mois de novembre 2004. Le principal objectif de cette réunion sera aussi de créer des liens entre les pêcheurs et les responsables des MPA ;
 - f) La promotion de l'utilisation de CaMPAM à des fins de jumelages et parrainages entre zones marines protégées dans la région, en plus de développer des lignes directrices pour l'échange d'information et les études techniques;
 - g) L'organisation d'un symposium sur les pêches lors du 57ème Symposium GCFI en 2004 y le financement de la participation de pêcheurs;
 - h) La sélection de 2 ou 3 zones marines protégées comme récipiendaires de financement pour l'identification et la mise en œuvre de sources de revenus alternatives, avec appui financier du gouvernement de la Suède ;
 - i) Le développement d'une alliance avec l'UICN et TNC pour incorporer le suivi socio-économique dans le plan de travail.
109. Outre l'étroit partenariat avec CaMPAM, le secrétariat renforcera ses liens avec le GCFI, afin de:
- a) Faciliter un meilleur accès des administrateurs des zones protégées aux recherches pertinentes;
 - b) Continuer la promotion des ateliers de MPA, tenus lors de la conférence annuelle du GCFI; et
 - c) Continuer d'appuyer la participation des administrateurs de zones protégées, aux conférences du GCFI et aux ateliers des MPA, pour qu'ils puissent s'en bénéficier et partager les connaissances et les recherches pertinentes.
110. Conformément aux activités approuvées pour l'exercice 2002-2003 pour SPAW sur l'efficacité des MPA, le secrétariat continuera à collaborer avec le projet DFID/UK concernant l'évaluation des MPA dans les Caraïbes, mis en oeuvre par la MRAG Ltd., l'Université des Indes Occidentales (UWI-NRMP) et le CCA. A travers le CaMPAM, le secrétariat promouvra et aidera à la diffusion des lignes directrices du projet sur l'efficacité de la co-gestion pour améliorer les bénéfices des MPA dans les communautés les plus pauvres, et aidera à la diffusion des résultats dans les pays de la région des Caraïbes.
111. La gestion des espèces envahissantes est devenue l'un des problèmes majeurs auquel doivent faire face les zones protégées des Caraïbes. Le secrétariat coopérera avec les organismes régionaux et internationaux, tel que le secrétariat de la CDB, le programme

mondial de gestion des eaux de lestage de l'OMI, Conservation International (CI), la fondation Island Ressources Foundation (IRF), BirdLife International et TNC, ayant à traiter des questions de gestion des espèces envahissantes dans les zones protégées.

112. Le secrétariat coordonnera si nécessaire avec l'Association pour la conservation des Caraïbes (CCA), en particulier, sur le programme de gestion du milieu marin et côtier (CaMMP) et la composante aires de loisirs du Programme régional pour l'environnement des Caraïbes (CREP).
113. Le secrétariat explorera le développement de collaborations avec le secrétariat de la Convention sur le Patrimoine mondial (OMS). En 2002, l'UNESCO a conduit un processus international de consultation d'experts, comprenant des experts des Caraïbes, dont le but a été d'identifier les sites agglomérés et/ou des sites transfrontaliers marins ou côtiers d'importance pour la diversité biologique afin qu'ils soient nommés comme sites du patrimoine mondial; le WCPA est actuellement en train de revoir les nominations. Le secrétariat de SPAW:
 - a) aidera les pays membres dans leur participation à la Convention sur le patrimoine mondial, là où ce sera possible, par exemple dans la préparation de la documentation pour les sites à nommer et s'ils sont consistants avec les sites clés sous le Protocole SPAW;
 - b) contribuera, lorsque possible, à l'identification de sites;
 - c) promouvra la participation d'experts de la région dans les équipes d'évaluation de sites; et
 - d) collaborera avec d'autres organismes de la région sur les initiatives et les questions qui ont trait à l'identification, l'évaluation et l'établissement de sites de patrimoine mondial.
114. Le secrétariat fournira un suivi de collaboration potentielle sur la mise en oeuvre du projet FEM/PNUE/UICN relatif aux écosystèmes, zones protégées et populations (EPP). Le projet de trois années, cherche à faire en sorte que les responsables de zones protégées, les décideurs politiques et autres parties prenantes, puissent partager les leçons qu'ils ont apprises en faisant face aux changements globaux et à développer leur capacité de gestion en s'adaptant face à ces changements. En tant que partie de ce projet, un réseau d'apprentissage sur les zones protégées (PALNeT) a été établi lequel sera un outil de gestion interactif, en ligne, pour les responsables des zones protégées et les parties prenantes.

c) Développement de lignes directrices pour la gestion des espèces et des zones protégées

Objectifs

115. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants:
 - a) Promouvoir et aider à la mise en oeuvre des lignes directrices concernant l'établissement et la gestion de zones protégées développées dans le cadre du protocole SPAW; et
 - b) Promouvoir une planification du système national pour les zones protégées comme un mécanisme de développement de la législation pertinente et de préparation de rapports.

Activités

116. Le projet de lignes directrices pour l'évaluation de zones protégées, comme appui à leur listage au titre du protocole SPAW, a été révisé lors de l'atelier d'experts qui a eu lieu à Gosier, en Guadeloupe, au mois d'avril 2004. Le secrétariat continuera sa collaboration avec le CAR/SPAW, les parties de SPAW et les experts régionaux pour identifier et négocier, pendant la fin de la période biennale, avec les pays membres intéressés, un projet pilote pour tester les lignes directrices proposées. Le secrétariat promouvra aussi entre les parties l'utilisation de la publication de l'UICN sur la planification d'un système national pour les zones protégées et le développement d'une liste de zones protégées conformément à l'article 7 du Protocole SPAW.
117. Conformément à la Décision 9 de la COP2, et si demandé par la COP3, le secrétariat pourrait explorer la nécessité de développer des critères pour l'évaluation des exemptions à l'article 11 du Protocole SPAW. Si la COP3 le recommandait, le secrétariat pourrait établir un groupe de travail *ad hoc* pour initier des discussions à ce sujet. La liste électronique de SPAW pourrait être utilisée comme un moyen de communication pour mener à bien cette activité.
118. Le secrétariat coopérera avec les organismes régionaux comme WCPA-Marine, NOAA, CCA et l'Université des Indes occidentales-Programme de gestion des ressources naturelles (UWI-NRMP) dans le développement des lignes directrices de suivi socio-économique à l'attention des administrateurs des côtes dans les Caraïbes. Les lignes directrices seront utilisées pour évaluer les impacts socio-économiques des zones protégées à l'intérieur d'une initiative à long terme, d'un système de suivi de la région, en analysant et en comparant les données socio-économiques à travers les programmes de gestion côtière de collaboration dans toute la région des Caraïbes, en commençant par la formation de l'équipe des MPA sur le suivi socio-économique, avec des fonds de la NOAA.
119. L'information compilée par le CAR/SPAW avec les ONG et les partenaires pertinents, concernant les étapes et les processus pour prévenir que les espèces ne se trouvent menacées ou en danger, sera révisée. Tel qu'il a été recommandé par la STAC2, un groupe de travail *ad hoc* pourrait être établi pendant l'exercice 2004-2005, pour développer un projet de critères et de lignes directrices qui puissent être révisés ensuite par les parties.
120. Le secrétariat appuiera l'élaboration de lignes directrices de participation à la planification en collaboration avec CANARI. Les lignes directrices seront rédigées en anglais et en espagnol et seront largement diffusées dans la région.

d) Conservation d'espèces menacées ou en danger*Objectifs*

121. Les objectifs de ce programme sont les suivants:
 - a) Parvenir à un consensus régional sur les espèces migratoires en danger à gérer en priorité;
 - b) Exécuter des activités urgentes prévues dans le cadre des plans existants de sauvetage et de gestion d'espèces, élaborés dans le cadre du Protocole SPAW;

- c) Élaborer, si besoin, des plans et des programmes appropriés pour la gestion des espèces prioritaires au niveau régional, y compris de celles qui revêtent une importance économique pour la région.

Activités

122. Ces activités se basent sur les priorités arrêtées par les gouvernements lors de réunions précédentes ainsi que sur la nécessité d'assurer le suivi des activités passées et en cours. Il s'agit notamment de:
 - a) La mise à jour, la maintenance et la diffusion de la base de données sur les espèces SPAW sur le site Internet du PEC, en collaboration avec les gouvernements et CEPNET. Par ailleurs, la collaboration sera recherchée avec Conservation International (CI) pour développer des évaluations sur les espèces, de même que pour aider à l'identification d'espèces supplémentaires qui nécessitent leur inclusion sous SPAW;
 - b) En collaboration avec les gouvernements, sélectionner et exécuter des mesures prioritaires prévues au titre de plans nationaux de sauvegarde de la tortue marine dans des pays concernés et intéressés, initialement à Sainte-Lucie et Saint-Vincent et les Grenadines avec l'appui du Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, Initiative pour les Océans, l'environnement et les sciences (DoS/OIE-OESI), grâce aux fonds reçus en 2004;
 - c) Préparer deux plans supplémentaires de sauvegarde de la tortue marine, pour le Costa Rica et pour Grenade, et compléter le projet de plan de sauvegarde de la tortue marine pour le Panama avec l'appui de DoS/OIE-OESI des USA, et en collaboration avec des organisations pertinentes comme WIDECAST;
 - d) Appuyer un site de suivi des Index récemment établi pour les tortues de mer à écailles *Eretmochelys Imbricata*, lesquelles sont gravement menacées en Amérique centrale et établir au moins un nouveau site de suivi des index dans les îles des Antilles. Les experts de WIDECAST seront mis à contribution pour promouvoir la création de capacité pour le maintien des sites de suivi d'index pour les tortues à écaille dans la région des Caraïbes;
 - e) Chercher des fonds le cas échéant pour permettre la mise en oeuvre continue du plan de gestion régional pour le lamantin et la préparation de deux nouveaux plans de sauvegarde du lamantin dans les pays intéressés et engagés et en collaboration avec des organisations pertinentes;
 - f) Le secrétariat continuera sa participation, dans la mesure du possible, au Dialogue sur la tortue à écaille dans la région des Caraïbes, organisé par le secrétariat de CITES. D'autres activités prévoient la collaboration dans la finalisation des lignes directrices régionales pour la gestion des tortues de mer avec les gouvernements et les partenaires régionaux comme WIDECAST et faciliter des consultations régionales dans les Caraïbes sur cette question;
 - g) Collaborer avec le CRFM Caribbean Regional Fisheries Mechanism, connu précédemment sous le nom de Programme de gestion des ressources des pêcheries (CFRAMP) du CARICOM de même que le WECAFC/FAO, pour participer dans des actions pertinentes résultant de la révision régionale de la gestion des pêcheries dans les Caraïbes, de même que pour identifier dans leurs plans de travail, et en particulier ceux

relatifs à la gestion de la pêche de la langouste et le lambi. La collaboration sera aussi entreprise avec CITES sur le plan régional de gestion de la conque royale laquelle (*Strombus gigas*) est actuellement incluse dans le Processus de révision de commerce significatif de CITES;

- h) En collaboration avec le CAR/SPAW, les gouvernements et les organisations pertinentes, comme la IFAW International Fund for Animal Welfare, la MER Marine Education and Research Centre, et le ECCN Eastern Caribbean Cetacean Network, le secrétariat continuera à travailler sur le développement d'un plan d'action régional et sur le programme de conservation des mammifères marins, mettant l'emphasis sur la collecte d'information et sur l'éducation. Cette activité sera appuyée sur des fonds fournis par le DoS/OIE et OESI, de même que par l'IFAW. Elle inclura la tenue d'un atelier d'experts régional, organisé par le CAR/SPAW au début de l'année 2005, tel qu'il a été décidé par la STAC1 et la COP2;
 - i) En fonction des fonds sont collectés, élaborer et publier du matériel didactique sur la conservation des espèces prioritaires, en collaboration avec des organisations partenaires, telles que l'Association pour la conservation des Caraïbes CCA, CORALINA, ECCN, IFAW, le centre MER, WIDECAS, etc. Un modèle de livret à colorier pour enfants sur les espèces en danger sera développé en collaboration avec CORALINA, afin d'être utilisé pour attirer des sponsors, auprès des lignes aériennes, des hôtels et complexes touristiques, pour la publication et la distribution;
 - j) Le secrétariat continuera la coordination avec les organisations pertinentes pour appuyer, le cas échéant, les évaluations régionales sur les zones de reproduction, et la formation pertinente avec l'aide des organisations pertinentes;
 - k) La coordination sera poursuivie avec le BirdLife International Partnership dans le programme global pour identifier et conserver d'importantes zones d'oiseaux (IBA). BirdLife International coordonne le programme RedList (liste rouge) des oiseaux et agit en tant qu'autorité formelle de listage de l'UICN. Les IBA sont des sites d'importance pour les oiseaux menacés au niveau global, les oiseaux de domaines restreints et des sites de concentration importante d'oiseaux en reproduction, de passage et en migration; et
 - l) Conformément à l'article 12 du Protocole, le secrétariat explorera les possibilités de collaboration avec des partenaires pertinents sur l'évaluation et le contrôle des espèces exotiques et envahissantes dans la région. Par ailleurs, une proposition de financement a été soumise auprès du programme des mers régionales et de l'OMI pour la mise en oeuvre d'un projet régional des eaux de lestage du PNUE/IMO dans la Mer Rouge et le Golfe d'Aden, au sud-est Pacifique et la Région des Caraïbes, focalisé sur le transfert d'espèces marines envahissantes dans les eaux de lestage. Le secrétariat va suivre cette proposition et explorera les canaux de collaboration avec le programme mondial des eaux de lestage.
123. Le secrétariat collaborera avec Conservation International (CI) dans d'autres efforts de conservation des espèces dans les Caraïbes, spécialement le Programme d'Evaluation rapide RAP qui est entrepris par le CI. A travers les équipes de recherche multinationales, le CI organise des études de terrain pour guider le développement de zones protégées et de couloirs. Les résultats et les données sont déposés dans les systèmes d'information des institutions locales, ils sont publiés chaque année et fournis au public gratuitement. Les

études de terrain mettent l'emphase sur la formation en technologie d'évaluation et de suivi de la biodiversité. Les RAP sont un instrument utile pour l'identification des « points clés » pour la conservation. D'autres sites cibles pour les RAP pourraient être identifiés à travers de SPAW et à la demande des pays de la région des Caraïbes.

e) Conservation et utilisation durable des écosystèmes marins et côtiers dans la région des Caraïbes

Objectifs

124. Les objectifs guidant les activités sont les suivants:

- a) Contribuer à la gestion des écosystèmes côtiers et marins de la région, notamment grâce à des pratiques durables;
- b) Mobiliser les gouvernements et d'autres partenaires en leur donnant la volonté d'agir en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des récifs coralliens et des écosystèmes qui y sont associés comme les mangroves et les prairies sous-marines; et
- c) Collaborer avec les institutions régionales et internationales et les secrétariats d'autres conventions comme RAMSAR dans des initiatives de conception, de mise en oeuvre et d'apprentissage, à partir des interventions focalisées sur l'utilisation avisée des ressources marines et côtières.

Activités

125. Une composante majeure de cette activité SPAW sera l'application de la composante Caraïbes du projet de Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens l'ICRAN. Financée principalement par la Fondation des Nations Unies, l'initiative de l'ICRAN a fait l'objet d'un projet sur quatre ans établi en l'an 2000, à travers un partenariat global, dans le but de mettre en oeuvre les éléments d'un plan stratégique dans le cadre de l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens (ICRI) et orientée à faciliter les meilleures pratiques dans la gestion des récifs coralliens. Le résultat le plus important de l'ICRAN pendant l'année 2003 a été la négociation réussie avec USAID d'une donation de 1,5 millions de dollars américains pour l'ICRAN –Caraïbes avec des fonds d'appoint en contrepartie de la Fondation des Nations Unies. Plusieurs organisations, y compris des représentants de PROARCA, du projet MBRS/FEM et des partenaires de l'ICRAN, ont participé dans le processus. L'étendue du projet inclut tout d'abord l'éco-région de la barrière des récifs mésoaméricains (Belize, Guatemala, Honduras et Mexique) et probablement la côte est du Nicaragua. Les composantes du projet sont la gestion des bassins versants, le tourisme durable et la pêche durable. Les plans de travail pour la mise en oeuvre des activités sont en cours de développement. Le projet a été mis en route au début de l'année 2004, avec la cérémonie officielle de signature le 3 février 2004.

126. Pendant l'année 2003, l'ICRAN a fait l'objet d'une évaluation et l'aide financière pour les activités de l'ICRAN en 2004 n'a pas été disponible, à cause principalement de l'absence d'une politique de provision des fonds d'appoint, de même que l'impossibilité pour l'ICRAN d'acquiescer des fonds d'appoint de contrepartie tel qu'il a été stipulé par la Fondation des Nations Unies. L'évaluation a aussi fourni une opportunité de refocaliser les efforts de l'ICRAN sur « Les personnes, la pauvreté et les récifs ». Les partenaires de l'ICRAN ont révisé le rôle et les fonctions de l'ICRAN en vue d'une restructuration de

l'ICRAN. Par la suite, la conclusion des activités de l'ICRAN, comme il a été programmé, dépend de l'acquisition des fonds d'appoint. Dans l'intérim, PNUE-CAR/UCR collecte des fonds en s'adressant à l'Union européenne, à la Fondation MacArthur, SIDA et NOAA afin de remplir ses obligations vis-à-vis des pays de la région des Caraïbes. Les activités de l'ICRAN dans la région des Caraïbes pendant la période biennale sont détaillées ci-après, au point 3.6.

127. Outre les activités de l'ICRAN, les activités suivantes sont aussi proposées sur la base des recommandations précédentes des gouvernements et des partenariats stratégiques:

- Identifier des liens, s'il y a lieu avec le TNC (et ses institutions partenaires) dans le développement d'un plan éco-régional pour les Caraïbes et la promotion d'un Programme de TNC pour transformer la conservation des récifs coralliens (TCRC).
- Appuyer les groupes sous-régionaux de suivi des récifs coralliens organisés en 1999 pour fonctionner comme points de liaison du GCRMN et compléter, le cas échéant, le financement de l'ICRAN sur ce point.
- S'il y a des fonds disponibles, le secrétariat, en étroite collaboration avec la Convention Ramsar et autres organisations pertinentes, encouragera des activités liées à la conservation et à l'utilisation durable des mangroves.

128. Le secrétariat collaborera avec l'équipe subsidiaire de consultation scientifique, technique et technologique (SBSTTA) de la CBD sur les questions pertinentes à SPAW, en particulier le développement de lignes directrices sur la diversité biologique et le tourisme qui doivent être utilisées dans des activités liées au développement du tourisme durable, ainsi que des études de cas sur la mise en application de lignes directrices; le partage de l'information liée à la diversité biologique du milieu marin et côtier et des zones protégées; le développement de lignes directrices pour la restauration et la réhabilitation des écosystèmes dégradés et la récupération des espèces rares ou menacées.

129. Les activités d'aide à l'ICRI:

- ***Netherlands Antilles Coral Reef Initiative (NACRI)***. Un Mémoire d'entente a été développé avec NACRI pour aider les efforts d'observation de Reef Check dans les pays de Saba, Saint Maarten, Saint Eustatius, Bonaire et Curaçao. Sous ce Mémoire d'entente, il est inclus une initiative conjointe avec le Venezuela pour faire un suivi des récifs de Islas de las Aves.
- ***Atlantic & Gulf Rapid Reef Assessment (AGRRA)***. Un Mémoire d'entente a été signé avec la Fondation Ocean Research and Education Foundation Inc. (ORE) pour faciliter les activités d'AGRRA dans la région. Le CAR/UCR appuiera une évaluation des récifs de l'Hispaniola (République Dominicaine et Haïti). La composante de création de capacités sera aussi incluse.
- **Suivi socio-économique dans la région des Caraïbes**. Le GCRMN conjointement avec NOAA et le Centre de gestion des ressources et d'études sur l'environnement (CERMES) et d'autres partenaires dans les Caraïbes y compris PNUE-CAR/UCR se sont lancés dans un exercice de création de capacités sur le suivi socioéconomique pour

collecter des données qui seront complémentaires aux données sur les récifs coralliens compilés par le GCRMN dans l'Etat des Récifs coralliens dans le monde.

f) Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN) dans la région des Caraïbes

Objectifs

130. Les objectifs généraux du projet sont les suivants:

- a) Établir un réseau global des sites de démonstration en fonctionnement avec une Gestion intégrée des côtes (ICM) et des zones marines protégées pour promouvoir les meilleures pratiques de gestion, avec l'implication engagée des communautés locales;
- b) Communiquer efficacement la valeur et l'importance des récifs coralliens, les menaces à leur durabilité et les actions nécessaires à réaliser pour les protéger; et
- c) Créer des séries intégrées d'activités d'évaluation globale pour faciliter une gestion efficace des zones de récifs coralliens en apportant une information essentielle.

Activités

131. Le projet de l'ICRAN dans les Caraïbes entrera dans sa 2e phase pendant la période du plan de travail 2004-2005 de SPAW. Comme il a déjà été mentionné ci-dessus au point 3.5, la mise en œuvre des activités programmées pour 2004-2005 dépendra des acquisitions des fonds d'appoint. L'UE, SIDA, NOAA et la Fondation MacArthur ont été contactés. L'ICRAN continuera à fournir une assistance technique à plusieurs niveaux pour les sites de démonstration choisis, et autres MPA ou sites ICM pour renforcer leur capacité dans des zones de gestion plus fragiles et les amener à un état de faible risque selon la classification des risques. Cette activité qui doit être mise en œuvre avec les partenaires comme PNUE-WCMC, WWF, TNC, et UICN, une fois que les fonds seront disponibles, inclut les pratiques de gestion de pêche durable; la création de capacités pour les administrateurs des MPA, les pêcheurs et les communautés locales, la création des ressources alternatives dans des industries non destructives; les changements dans les engins de pêche; la compilation et diffusion des enseignements appris et des meilleures pratiques dans un manuel des ressources pratiques pour gestionnaires de zones côtières; programme d'échange; des pratiques de tourisme durable; un suivi normalisé modique des récifs coralliens.
132. Une cible majeure de l'ICRAN pendant la période biennale, une fois que les fonds seront disponibles, sera la mise en œuvre d'activités à l'intérieur des communautés pertinentes autour des MPA ou de site ICM. Ceci inclut les meilleures pratiques de gestion, le financement durable, le suivi et l'évaluation des récifs coralliens, et des ressources alternatives qui éliminent ou minimisent l'utilisation non durable des ressources provenant des récifs coralliens, etc.
133. Continuer à générer la capacité de gestion des responsables et du personnel des MPA par le biais de la formation. Ceci pourra être obtenu grâce au programme de formation pour formateurs à la gestion de MPA.
134. L'Institut de ressources mondiales (WRI) responsable des Reefs@Risk dans les Caraïbes, PNUE-WCMC et le World Fish Center (ICLARM), avec l'appui du PNUE-CAR/UCR, ont terminé l'analyse des menaces et de la valeur des ressources marines côtières, tenant

compte des menaces provenant du développement côtier, de la pollution, la sédimentation et la pêche excessive, ainsi que le potentiel du tourisme et autres activités à l'intérieur des zones côtières. Ces analyses fourniront une justification explicite pour améliorer la gestion et la protection des ressources côtières. Le modèle de menace et l'analyse de valorisation économique sont des composantes essentielles du projet. Reefs@Risk a l'intention de fournir des informations et des outils à un large public. Les groupes cibles sont les institutions internationales de prêts et de développement; des fonctionnaires de la protection du milieu marin; les responsables des politiques, les responsables des ressources; les ministères du commerce et du tourisme; la communauté scientifique; les organisations non gouvernementales et le public en général. Tous les résultats du projet seront disponibles à travers Internet. Le rapport publié et une affiche seront largement diffusés dans toute la région avec un lancement officiel lors de la 3^{ème} Conférence des parties de SPAW et la 11^{ème} Réunion intergouvernementale. L'ensemble des données et l'outil de planification de système d'information géographique seront non seulement accessibles sur Internet mais aussi envoyés aux partenaires locaux sous forme de CD-ROM.

135. PNUE-CAR/UCR révisera et évaluera les pratiques de gestion existantes sur les Zones marines protégées MPA et ICM concernant les récifs coralliens et compilera les études de cas des meilleures pratiques. CAR/UCR continuera à promouvoir l'adoption des meilleures pratiques dans des sites sélectionnés.
136. Comme il a déjà été remarqué auparavant, l'activité majeure de l'ICRAN dans les Caraïbes sera la mise en œuvre du projet de 3 millions de dollars américains de USAID/FNU pour le récif mésoaméricain. Cela concerne un ensemble intégral d'activités entrecroisées, entrepris en collaboration avec les partenaires de l'ICRAN et en étroite coordination avec le FEM/ Système mésoaméricain de barrières corallines (MBRS) et les projets PROARCA. Le but du projet Mesoamerican Reef Alliance (MAR) est de prêter assistance au niveau de l'utilisation durable et la conservation des récifs coralliens en Amérique centrale, en particulier ceux qui se trouvent dans le Système mésoaméricain de barrières corallines. L'Alliance a été lancée lors du Sommet mondial sur le développement durable par la USAID et la Fondation des Nations Unies et au niveau régional lors de la Conférence WW2BW qui s'est tenue à Miami, Florida, au mois de mars 2004.

Le projet ICRAN MAR a pour but de traiter les questions suivantes:

- a) Évaluer l'état des activités sur terre et développer des modèles pour aider les meilleures pratiques de gestion des bassins versants. Ceci inclut aussi une estimation de la dispersion des sédiments et des nutriments, formuler les meilleures pratiques de gestion des bassins versants et développer des partenariats avec le secteur privé pour leur mise en œuvre. Les partenaires de l'ICRAN dans cette activité sont WRI, WWF et PNUE-WCMC;
- b) Mettre en œuvre une série de mesures pour le tourisme durable à l'intérieur des zones des récifs coralliens qui vont bénéficier non seulement les communautés locales, mais qui vont aussi aider à la conservation de la base des récifs coralliens pour le tourisme. Ceci inclut l'élaboration d'un schéma de code de conduite pour les fournisseurs d'activités récréatives marines, les liens entre les initiatives de tourisme durable en Amérique centrale et les Caraïbes en établissant des partenariats avec le secteur privé, par exemple l'industrie des bateaux de croisière, qui puissent bénéficier à toutes les

parties impliquées y compris la communauté locale. Les partenaires de l'ICRAN sont CORAL, PNUE-DTIE et WWF; et

- c) Travailler avec les communautés locales pour développer des pêcheries durables en portant une assistance aux communautés pour le suivi et la gestion de leurs propres ressources et entreprendre une série d'activités de génération de revenus. Cela sera obtenu en créant des alliances entre les secteurs du tourisme et de la pêche, en utilisant les coopératives de pêcheurs pour faciliter les ressources alternatives aux pêcheries et en promouvant les pêcheries durables au moyen de sites de démonstration. Les partenaires de l'ICRAN sont Reef Check et WWF. Cette activité sera partiellement mise en œuvre dans d'autres parties de la région des Caraïbes avec des fonds attendus de la part du gouvernement suédois.

g) Formation à la gestion des zones protégées et de la vie sauvage

Objectifs

137. Les objectifs à atteindre dans cette composante de programme sont les suivants:

- a) Offrir des opportunités de formation aux responsables des zones marines et côtières et espèces protégées;
- b) Mettre en œuvre la composante de formation du projet ICRAN;
- c) Développer un cadre de responsables de zones marines protégées dans la région, dûment formés dans la matière et ayant le savoir-faire pour former d'autres personnes au niveau local; et
- d) Fournir des opportunités de formation aux personnes impliquées dans la formulation de politiques et l'élaboration de législation réglementant les cadres nationaux de gestion de la vie sauvage et des zones protégées ainsi que dans la mise en œuvre du protocole SPAW.

Activités

138. Une activité majeure de cette période biennale sera la continuation du programme de formation pour formateurs à la gestion de Zones marines protégées, initié en 1999. Celui-ci inclura:

- a) Une compilation par les Gouvernements de leurs programmes nationaux de formation pertinente pour les zones protégées et pour la vie sauvages afin d'aider le secrétariat à identifier les ressources existantes et le support technique potentiel;
- b) Deux cours régionaux de Formation pour formateurs, en Gestion de Zones marines protégées, pour responsables anglophones et hispanophones, financés et mis en œuvre dans le cadre du projet ICRAN;
- c) Mise en œuvre d'activités locales de formation, assurées par des personnes formées par le cours de Formation pour formateurs, pour lesquelles un support financier nominal sera accordé; et
- d) Révision et mise à jour du Manuel de Formation pour formateurs, dans les deux langues, espagnol et anglais. Ceci sera fait conjointement avec TNC et les facilitateurs des cours; et

- e) L'identification de meilleures pratiques. Des zones marines protégées seront sélectionnées comme sites pour de futures formations et stages dans la région.
139. Une autre activité sera de continuer et de rehausser la coordination avec les organisations pertinentes comme les Secrétariats de CITES et CMS, UICN, le Réseau Wider Caribbean Sea Turtle Recovery (WIDECAST), et les agences nationales comme le Service de la chasse et de la pêche des Etats-Unis, pour développer des activités de formation sur la gestion de la vie sauvage importante pour la région.
 140. Le secrétariat de SPAW explorera et collectera des fonds pour assurer la formation sur les obligations et les conditions du protocole SPAW, en collaboration avec les gouvernements et en coordination avec d'autres Secrétariats.
 141. Le secrétariat collaborera opportunément avec TNC, dans leurs ateliers sur la Planification de sites de conservation, où sont formés des responsables de sites, au développement de méthodologies et de stratégies pour réduire les menaces des zones protégées.
 142. La formation concernant le suivi socio-économique sera mise en œuvre pour huit (8) MPA dans la région des Caraïbes anglophones (dand des petits Etas insulaires en développement). Après la formation, une rémunération sera donnée aux sites sélectionnés pour permettre la collecte de données socio-économiques comme un suivi à la formation. Cette activité sera financée conjointement par US National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) et le PNUE-CAR/UCR.

h) Tourisme durable

Objectifs

143. Les objectifs de la composante de tourisme durable du programme sont les suivants:
 - a) Promouvoir les pratiques de tourisme durable;
 - b) Étendre les résultats atteints du projet Caribbean Environment Network (CEN); et
 - c) Développer des liens efficaces avec l'Organisation du tourisme des Caraïbes (CTO), l'Alliance pour un tourisme durable (CAST), et autres organisations pertinentes engagées dans le tourisme durable dans la région des Caraïbes.

Activités

144. Le soutien continu à CTO et CAST dans le développement et la mise en œuvre de normes et d'initiatives pour le tourisme durable, en particulier pour:
 - a) Apporter une information générale et du conseil sur des questions importantes pour SPAW;
 - b) Coordonner et appuyer le cas échéant les ateliers de formation;
 - c) Aider à promouvoir l'établissement de la région des Caraïbes comme Zone de tourisme durable, adoptée par les 33 pays membres de la CTO en tant que résultat principal du Cadre régional de politique pour le Tourisme et ensuite par l'Association des états de la Caraïbe (ACS) (Carthagène, Novembre 1997);
 - d) Faciliter la mise en œuvre de la campagne Drapeau Bleu dans les Caraïbes. La troisième réunion des coordinateurs nationaux de la campagne (Ocho Rios, Jamaïque,

Mars 13-15, 2003) a décidé de revoir les critères de qualité de l'eau pour inclure la conservation des récifs coralliens. La réunion a aussi décidé d'ajouter de nouveaux critères liés à la conservation des récifs coralliens. PNUE-CAR/UCR fait partie du jury régional pour le Drapeau Bleu dans les Caraïbes et continuera à promouvoir la campagne.

145. Renforcer les capacités humaines pour le tourisme durable en incluant deux cours régionaux de formation supplémentaires en utilisant les manuels de formation développés dans le projet CEN; la publication en espagnol des matériels de référence du projet CEN (en particulier l'Annuaire *Green Resource Directory*, les Etudes de cas des meilleures pratiques de gestion hôtelière, le Manuel de gestion des dunes de sable et le Manuel pour opérateurs chargés des épurations des eaux usées); et appuyer le développement de stratégies nationales de tourisme durable à travers la préparation de diagnostics des zones clé pour le tourisme et de processus de consultation nationales avec les parties prenantes dans les trois pays pilotes où un travail préliminaire a été entrepris à travers le CEN (probablement Anguilla, République Dominicaine, et Sainte Lucie). La création de capacités pour la préparation et la mise en œuvre de programmes de tourisme basés sur les communautés sera encouragée.
146. Le secrétariat coordonnera le cas échéant avec OECS-ESDU la mise en œuvre de la stratégie de l'OECS pour le tourisme durable. Cette stratégie est orientée spécialement sur les activités touristiques basées sur les communautés et par conséquent elle est très importante pour les zones protégées. La coopération entre les deux institutions augmentera les leçons potentielles qui devront être tirées des activités de démonstration sous les deux programmes.
147. Le secrétariat négociera avec l'UICN afin que les gouvernements et les organisations pertinentes puissent avoir accès aux documents sur le tourisme et sur les zones protégées.
148. Le secrétariat de SPAW collaborera le cas échéant avec le Département de la Technologie, de l'Industrie et de l'Economie du PNUE (PNUE-DTIE) dans les activités suivantes:
 - a) En partenariat avec la Société internationale de Tourisme écologique, la Rainforest Alliance, L'Institut d'études politiques/Université de Stamford, et l'Organisation mondiale du tourisme, PNUE-DTIE est en train d'analyser des exemples concrets de partenariats publics et privés de développement et de mise en œuvre de politiques pour élaborer des lignes directrices et des normes pour la réussite. SPAW pourrait contribuer à la production d'un manuel sur le développement de politiques et de stratégies de tourisme durable et d'éco-tourisme (en appliquant les principes de La Déclaration de Québec sur l'Eco-tourisme et les Lignes directrices de la Convention sur la Diversité biologique pour le Tourisme durable dans les écosystèmes vulnérables).
 - b) Collaborer dans la promotion de "L'Agenda 21 local et le Tourisme" du PNUE, pour fournir plus de capacité aux autorités locales et assurer la durabilité d'une destination en particulier et pour faciliter les affaires touristiques locales en tant qu'initiatives des parties prenantes. Le travail sera entrepris avec le Conseil international d'initiatives locales pour l'environnement et l'Organisation mondiale du tourisme, afin de développer des ateliers de travail nationaux et des réseaux pour partager des expériences, renforcer la capacité locale et diffuser les outils et les approches utiles à la gestion locale de la destination; et

- c) Promouvoir le dialogue entre les multiples parties prenantes locales pour traiter les questions clé sur la durabilité dans les destinations dans le cadre de l'Initiative des Tours opérateurs (TOI). Des ateliers locaux dans les destinations sélectionnées sont organisés par l'intermédiaire de la TOI pour développer un plan de destination, soulignant des solutions spécifiques aux principaux problèmes identifiés et proposant des actions pour y remédier, ainsi que les responsabilités des différents acteurs.
149. Le secrétariat continuera la communication avec le Center for Environmental Leadership in Business (CELB) de Conservation International (CI) pour explorer des opportunités de partenariats sous leur Programme de Voyage et de Loisirs, dont le but est de réduire les risques de perte de la biodiversité liée à l'activité touristique et transformer la conservation en une source d'avantage compétitif. Le CELB engage le secteur privé du monde entier dans la création de solutions aux problèmes critiques où l'industrie joue un rôle définitif.

C. Systèmes d'Information pour la Gestion des Ressources Marines et Côtières (CEPNET)

1. Contexte

150. Le sous-programme CEPNET a évolué pendant la dernière période biennale, en fonction des besoins et des activités d'autres sous-programmes substantiels du PEC, surtout en facilitant le développement d'outils pour organiser et diffuser des informations pertinentes à la mise en œuvre des activités techniques d'appui à la Convention de Carthagène et ses protocoles. L'administrateur de programme du CEPNET a travaillé étroitement avec les administrateurs de programme de SPAW et d'AMEP de même qu'avec le coordinateur du PEC. Les activités du PEC pendant l'exercice biennal 2002-2003 ont évolué pour prendre plusieurs opportunités en parallèle aux nouvelles initiatives ou autres qui sont constamment développés par le PEC et leurs partenaires. CEPNET fournit de l'aide dans les domaines d'accès aux données, de gestion de l'information, de développement et de la maintenance du réseau d'expertise et des connaissances. CEPNET a la capacité de concevoir et d'exécuter des projets et d'appuyer des programmes de formation aux systèmes d'information géographique (SIG), à la télédétection, aux applications Internet, telle que WEB-SIG, à la formation en ligne et aux mécanismes d'échange d'informations. Plusieurs de ces champs n'ont pas été développés dans le dernier programme de travail, mais l'administrateur de programme de CEPNET cherche constamment à les promouvoir.
151. Depuis la période biennale précédente et même en 2004, l'administrateur de programme de CEPNET a fourni de l'aide au coordinateur en faisant une analyse du plan de travail et du budget du sous-programme AMEP, depuis le départ de l'ancien responsable en juin 2003. Le coordinateur a aussi délégué à l'administrateur de Programme davantage de tâches de coordination entre les agences et des responsabilités. Ces responsabilités supplémentaires ont pris un partage important de la charge de travail de l'administrateur de programme de CEPNET en 2004, qui a limité la capacité du CEPNET à accomplir entièrement son programme de travail à la satisfaction de son responsable. Toutefois, le secrétariat sent que cette situation a permis une meilleure intégration du CEPNET dans les nombreuses activités d'AMEP, notamment dans la mise en œuvre du programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres dans les Caraïbes et dans la proposition réussie du projet FEM/IWCAM.

152. Les principaux objectifs du programme CEPNET sont les suivants:
- a) Renforcer les capacités en matière de gestion des informations sur les ressources marines et côtières dans la région des Caraïbes et les pays du PEC;
 - b) Améliorer l'accès aux informations sur les ressources marines et côtières grâce au renforcement des réseaux et à la création de bases de données;
 - c) Diffuser l'information rassemblée dans le cadre des projets et des activités du PEC; et
 - d) Assister les sous-programmes régionaux du PEC dans les questions ayant trait à la gestion de l'information.
153. Ce plan de travail s'inscrit dans le droit fil des projets et activités menés lors de l'exercice biennal 2002-2003, comme présenté dans le rapport d'activités du Directeur Exécutif sur l'exécution du Programme pour l'Environnement des Caraïbes (2002-2003) (UNEP(DEC)/CAR IG.24/INF.4). Cependant, à la lumière du nombre croissant de problèmes, d'activités et des demandes dont le secrétariat a été saisi, et spécifiquement sur l'équipe du CEPNET, plusieurs activités ont dû être supprimées du plan de travail précédent. Avec la venue de nouvelles opportunités compatibles aux demandes des États Membres, CEPNET a en fait optimisé l'utilisation de ses ressources dans la gestion et la dissémination de l'information environnementale. Le développement du site de partenariats www.ww2bw.org est un bon exemple d'une nouvelle responsabilité de CEPNET qui a un impact sur le programme de travail dans un sens très positif mais qui, en même temps, prend une part considérable de son planning.

2. Projets et activités

a) Coordination du programme

Objectifs

154. CEPNET joue de plus en plus un rôle d'appui aux autres sous-programmes du PEC à tel point que plusieurs activités de SPAW et d'AMEP ont été entièrement mises en œuvre à travers le programme CEPNET comme dans le cas de la base de données de CaMPAM pour SPAW et le centre d'échange ou mécanisme de communication d'AMEP. Par ailleurs, le coordinateur du PEC délègue sur le CEPNET pour coordonner plusieurs partenariats régionaux et internationaux comme l'importance d'une gestion correcte de l'information où la maintenance du réseau est devenue essentielle pour leur succès et les impacts positifs.

Activités

155. Le sous-programme offrira l'appui et le conseil aux sous-programmes AMEP, SPAW et ETA pour l'élaboration, la maintenance et la diffusion de l'information qu'ils requièrent ou génèrent, à travers les outils existants du PEC, ou en développant de nouveaux instruments comme des bases de données, centre d'échanges, forums, etc.
156. CEPNET est aussi responsable ou aide dans la diffusion des produits du PEC essentiellement via l'Internet si possible. Il assure aussi la coordination courante des réponses réservées aux demandes d'information et des observations externes quotidiennes.

157. CEPNET assure la maintenance du site Internet du PEC, www.cep.unep.org. Un consultant a travaillé depuis le début de l'année 2004 pour redessiner le site Internet du PEC lequel a été inauguré le 25 juin 2004. Le nouveau site Internet suit mieux les tendances et les normes d'Internet et répond davantage au nouvel environnement informatique. L'orientation de sa structure vers la base de données facilite davantage la saisi par les membres du secrétariat. Ce mécanisme s'étendra à d'autres partenaires pour améliorer le contenu du site Internet. Parallèlement, CEPNET fournira une aide à la maintenance des sites sur Internet des partenaires. Le 25 Juin aussi, le Centre d'activité régional a ouvert son nouveau site Internet à www.rac-rempeitc.org et le personnel de REMPETIC se chargera lui même d'alimenter et de maintenir le site depuis Curaçao, guidé par l'administrateur de programme de CEPNET.
158. Le coordinateur du PEC a délégué à l'administrateur du programme CEPNET d'être le point de liaison du PNUE-CAR-UCR dans le processus régional de préparation de la Conférence à l'Ile Maurice des Petits états insulaires en développement qui se tiendra au mois de janvier 2005. l'UCR a été représenté dans les différentes réunions préparatoires régionales et les produits et les initiatives du PEC ont été intégrés dans la préparation globale du PNUE. Le PNUE exposera son action pour les SIDS mondialement et le succès des Caraïbes sous le CEP sera clairement souligné. La révision du BPOA et la mise en œuvre probable du plan provenant de l'Ile Maurice sera intégrée à la stratégie sur cinq ans du PEC et dans l'élaboration de son futur plan de travail biennal.

b) Renforcement des capacités de gestion de l'information au secrétariat

Objectifs

159. CEPNET est le responsable de la maintenance et du développement du réseau informatique du CAR/UCR. L'environnement informatique sert comme dépôt des documents du PEC, pour les communications et autres services. L'analyste de systèmes du PEC fait partie de l'équipe de CEPNET et continuera à assurer la maintenance de ces services.

Activités

160. CEPNET assurera la maintenance régulière des bases de données des points de liaison, des experts et des institutions du PEC. Il fournira aussi une aide à l'administration de l'Unité et la liaison avec le siège du PNUE sera aussi fournie. Une alimentation continue du site Internet du PEC ainsi que de l'intranet continueront au service des capacités du secrétariat.
161. L'assistance et une formation individuelle est souvent fournie pour assurer que tout le personnel du CAR/UCR soit capable de prêter ses services de manière adéquate là où les capacités informatiques sont requises. L'équipe de CEPNET cherchera à faciliter cette aide dans le prochain exercice biennal.
162. La centre de documentation du CAR/UCR bénéficiera aussi de l'aide de CEPNET pour la maintenance du catalogue informatisé des publications.

c) Mécanismes de communication du Programme pour l'environnement des Caraïbes*Objectifs*

163. Cet ensemble d'activités deviendra une partie importante de la charge de travail de CEPNET pendant cet exercice biennal puisque plusieurs projets globaux mis en œuvre dans les Caraïbes seront réalisés en partenariat avec le PEC et aussi parce que des initiatives de long terme du PEC lui-même ou en partenariat avec d'autres organisations utiliseront les services de CEPNET pour leur mise en œuvre.

Activités

164. Des fonds de départ du PNUE ont été mis à disposition pour le futur développement des mécanismes de communication du Programme d'action global (GPA/CHM). Depuis le projet CEPNET à la fin des années 1990, plusieurs développements ont été réalisés pour le node des Caraïbes du GPA/CHM. Toutefois, depuis l'atelier au secrétariat du GPA en septembre 2003, le réseau de nodes a été plus fortement appuyé par le nouveau Comité directeur, où participe l'administrateur de programme du CEPNET. Par ailleurs, et suite à la réunion des GPA des Caraïbes qui a eu lieu à Panama (12-15 février 2004), la Conférence de White Water to Blue Water (WW2BW) qui a eu lieu à Miami (21-26 mars 2004) et la Conférence Hilltops to Ocean (H2O) qui a eu lieu à Cairns, Australie (10-14 mai 2004), le rôle du mécanisme de communication du GPA est maintenant considéré important pour l'aide tant au niveau de la conception comme de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux (PAN) en 2004-2005. CEPNET représente le CAR/UCR en 2004 dans cette alliance et aidera le sous-programme AMEP dans la mise en œuvre de ces PAN. Le prototype de mécanisme de communication sera révisé afin de fournir des informations aux pays participants pour échanger des expériences et des enseignements sur le développement des PAN et recueillera aussi l'information générée par les programmes eux-mêmes. La promotion des PAN et de leurs bénéfices sera aussi assurée à travers le mécanisme de communication pour faire en sorte qu'il soit un outil pour les décideurs des PAN au niveau national et régional. Les PAN en cours en Jamaïque, Sainte Lucie et Trinité et Tobago serviront de modèle pour développer et tester le mécanisme de communication. Il sera présenté lors des ateliers régionaux programmés sous le sous-programme AMEP sur les PAN.
165. Le projet du FEM pour AMEP sur la gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières (IWCAM) a une composante régionale qui demande le développement et la maintenance d'un centre de communication sur les meilleures pratiques de gestion intégrée de même qu'un outil pour faciliter l'élaboration et l'application de politiques et de stratégies pour les politiques de IWCAM. Le mécanisme de communication de l'IWCAM devrait aussi faciliter le suivi et l'évaluation des activités de l'IWCAM, notamment des neuf projets de démonstration. Le projet est co-exécuté par PNUE-CAR/UCR et CEHI. CEPNET fournira l'aide pour le développement du mécanisme de communication de l'IWCAM et mettra à disposition le site Internet du PEC pour améliorer la diffusion de l'information, par exemple, à travers un autre mécanisme de communication comme celui du GPA.

166. CEPNET développe et s'occupe de la maintenance du site de partenariats de WW2BW depuis 2003 à l'adresse www.ww2bw.org. Avec les nouveaux fonds du Département d'Etat des Etats-Unis et de la NOAA pour la période 2004-2006, CEPNET développera ensuite le site Internet pour appuyer le travail du Comité directeur de WW2BW dans le suivi des activités de la Conférence de Miami (Mars 2004). Le site contient déjà une base de données des projets et des partenariats développés par les co-présidences de la Conférence, outre les outils en ligne pour développer des bases de données d'agences et d'experts. Pendant cet exercice biennal, la base de données de projets/partenariats deviendra un instrument clé pour encourager les échanges entre les partenaires sur un projet promu sous le parapluie de WW2BW de même qu'entre les projets et les organisations travaillant pour le développement durable de la Région des Caraïbes. Les Forums créés pour préparer les lignes directrices sur les partenariats réussis et d'autres seront créés, en fonction des demandes et des orientations que WW2BW prendra les 2 prochaines années. www.ww3bw.org exposera aussi des projets d'affiches afin de montrer les cas réussis sur la manière de mettre en œuvre des partenariats. Le point de mire se trouve plutôt sur les exercices de partenariats eux-mêmes que sur le thème ou les résultats des projets. Le site Internet agira comme un centre d'échange ou de communication où les utilisateurs pourront chercher des informations sur qui, où, quand, quoi, pourquoi et comment. Le site Internet ne sera pas un dépositaire mais bien un fournisseur d'information sur les partenariats. De ces activités, les bases de données sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques pour de bons partenariats seront développées.
167. Le programme régional SPAW est un partenaire important dans la consolidation du réseau des responsables de zones marines protégées (CaMPAM). Dans le cadre du partenariat WW2BW, SPAW a demandé l'aide de CEPNET afin que la base de données de CaMPAM soit plus accessible et plus utile au réseau. CEPNET, avec des fonds de l'agence SIDA suédoise, travaillera avec le réseau pour rendre disponible la base de données sur Internet, comme un outil de recherche où les membres du réseau seront capables de faire des apports. La coordination avec The Nature Conservancy (TNC), l'Institut pour les ressources mondiales (WRI), l'Université de Miami, l'Université de Porto Rico et Environmental Defence, vise la création d'un modèle de base de données qui pourrait être testé par plusieurs MPA en 2004. En 2005, le réseau continuera à alimenter la nouvelle base de données qui sera orientée pour mieux aider non seulement la gestion des MPA mais pour fournir du matériel pour les décideurs aux niveaux national et régional.

d) Analyse spatiale à l'appui de la prise de décisions

Objectifs

168. Le projet vise à acquérir les ressources pour développer avec les institutions et les organisations, les outils et les connaissances permettant de recourir davantage à l'analyse et à la modélisation spatiales pour appuyer la prise de décision en matière de gestion environnementale dans la région des Caraïbes. Dans la période 2004-2005, CEPNET continuera la recherche de financements et de partenariats pour développer des projets et apporter la composante spatiale dans le processus de prise de décisions. Toutefois, on considère que CEPNET peut rejoindre d'autres initiatives existantes et aider à améliorer leurs impacts et la diffusion de leurs résultats et expériences au lieu de développer entièrement de nouveaux projets de manière indépendante. Encore une fois, le rôle de

CEPNET est de devenir de plus en plus un facilitateur des activités du PEC plutôt qu'un promoteur de nouvelles initiatives. Son rôle à l'intérieur du PEC s'est ainsi renforcé et ses services deviennent plus durables.

Activités

169. CEPNET coordonnera avec le réseau CaMPAM pour inclure, dans la conception et le développement de la base de données de CaMPAM, une composante ou des liens avec une base géographique pour les MPA. Celui-ci élaborera une évaluation entre autres de Reefs@Risk des Caraïbes. Les capacités de CEPNET au niveau de SIG et la télédétection aideront les efforts du réseau.
170. La même approche sera utilisée dans le développement du centre de communication de l'IWCAM où une information géographique pourra être collectée ou générée par les projets de démonstration. CEPNET fera aussi partie de toute initiative de création de capacités sur SIG et la télédétection qui va prendre part sous le projet IWCAM.
171. CEPTNET coordonnera aussi avec d'autres initiatives régionales de gestion de l'information sur l'environnement, qui utiliseront, diffuseront ou catalogueront des informations spatiales, parmi lesquelles:
 - a) L'Alliance géospatiale des Caraïbes et de Mésoamérique (MACGA): développement d'un mécanisme géospatial en Mésoamérique pour faciliter l'accès et la diffusion d'information géospatiale en appui des objectifs de développement;
 - b) Le réseau d'information sur la diversité biologique interaméricaine (IABIN); et le
 - c) Le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) avec la sous-commission IOCARIBE de la Commission océanographique intergouvernementale (COI).

D. Éducation, Formation, Sensibilisation (ETA)¹

1. Contexte

172. Avec l'entrée en vigueur du protocole SPAW en 2000 et la première ratification par Trinité et Tobago du Protocole LBS en 2003, il y a une forte demande de la part des états membres du PEC d'améliorer la visibilité et acceptent ces importants instruments. Pour appuyer les activités du Programme régional de SPAW et de AMEP, le PEC doit développer du matériel promotionnel pour sensibiliser davantage sur les menaces qui pèsent sur l'environnement de la mer des Caraïbes. En collaboration avec les Centres d'activités régionales respectifs de SPAW et de LBS, des activités pour communiquer les bénéfices de ces protocoles et les coûts d'une non exécution vont être développées. La stratégie derrière ces activités visent le grand public, les enfants des écoles mais aussi les décideurs qui ont besoin d'apporter ces questions sur les agendas nationaux sur l'environnement.

¹ Suite à la décision prise par la huitième réunion intergouvernementale, le sous-programme ETA n'est pas spécifiquement supervisé par un Administrateur de Programme. Les activités ont plutôt été intégrées aux autres sous-programmes. Selon la décision 11 de la neuvième réunion intergouvernementale, le secrétariat doit proposer un plan de travail pour ETA en 2003-2003 afin de fournir son appui aux protocoles. Ce texte présente donc le plan de travail à la Onzième IG.

173. Il n'y a pas de poste d'administrateur de programme pour le programme ETA dans l'exercice 2004-2005. La plupart des activités du PEC incluent la composante ETA, souvent d'une manière assez importante. Cette coordination est assurée par plusieurs professionnels au secrétariat à travers le travail des administrateurs de programme.
174. Les objectifs du sous-programme ETA sont les suivants:
- a) Transformer les systèmes éducatifs de manière à ce qu'ils inculquent une morale de l'environnement, notamment en faisant comprendre la valeur des ressources marines et côtières;
 - b) Renforcer les programmes de formation aux niveaux régional et mondial, en vue d'améliorer les connaissances techniques et les compétences en matière d'encadrement des responsables chargés de la gestion des ressources marines et côtières;
 - c) Appuyer les efforts de sensibilisation que les médias et les organisations communautaires et non gouvernementales déploient à l'intention des secteurs économiques ou du grand public, en vue de promouvoir une meilleure compréhension des enjeux et une interaction plus harmonieuse avec le milieu marin et côtier.

2. Projets et activités

a) Promouvoir une meilleure compréhension du Protocole LBS

Contexte

175. En 1999, le Protocole sur la pollution maritime d'origine terrestre (LBS) à la Convention de Carthagène a été adopté à Aruba. En 2003, le gouvernement de Trinité et Tobago a été le premier à devenir Partie contractante en adhérant au Protocole. D'autres pays sont en cours de ratification et l'accord récent entre les Etats-Unis et le gouvernement français sur une question de langage sur le texte du Protocole pourrait provoquer l'entrée en vigueur avec neuf Parties contractantes très prochainement. Il reste, qu'une campagne de sensibilisation dans les Caraïbes, bien coordonnée, doit être menée auprès de toutes les parties prenantes au niveau régional comme au niveau national.

Objectifs

176. Ce projet développera une stratégie de communication ainsi que du matériel de sensibilisation pour mieux faire connaître le Protocole LBS dans la région, et en promouvoir ainsi la ratification et la prompt application. Bien qu'une bonne partie du travail de sensibilisation puisse être fait au niveau national par les interlocuteurs PEC/LBS, il y aurait lieu de mettre au point des matériels de sensibilisation au niveau régional afin de promouvoir l'uniformité et la cohérence du message.

Activités

177. Elaboration de matériel de sensibilisation. Ce matériel consistera en une brochure d'information sur le Protocole LBS, ses objectifs et les bénéfices qui en découlent pour l'ensemble de la région et pour chacun des pays qui la composent, ainsi qu'un récapitulatif des stipulations techniques et des conditions juridiques fixées par le Protocole, afin de

faciliter l'analyse à laquelle procéderont les Parties contractantes avant de ratifier l'instrument et d'y adhérer, de même que des DVD, Vidéos, etc. Le matériel d'information produit sera distribué lors des ateliers de travail des projets AMEP. Le matériel promotionnel comme la brochure en anglais, les DVD, Vidéos, etc. devraient être produits par le CAR de LBS à Trinité, IMA avec l'aide financière du gouvernement des Etats-Unis. Un financement supplémentaire pour la traduction, diffusion et support à la production du matériel promotionnel sera fourni par le gouvernement suédois.

178. Développement d'une stratégie de communication pour le Protocole LBS. Il faudra dresser la liste des matériels à mettre au point, des ateliers à organiser et des autres moyens de communication à exploiter. (Le secrétariat prend note de l'offre faite par le Gouvernement colombien lors de la première réunion du CCSTI/LBS d'apporter son concours à l'organisation des ateliers de sensibilisation.)

b) Promotion avec le Programme pour l'environnement des Caraïbes et ses sous-programmes

Objectifs

179. Le projet vise à encourager la conception et l'exécution conjointes de projets éducatifs dans le domaine de l'environnement aux niveaux régional et national; à favoriser l'élaboration de programmes éducatifs adaptés à chaque secteur de la société; et à sensibiliser l'opinion sur la nécessité de protéger les ressources marines et côtières.

Activités

180. Les projets régionaux de promotion de la ratification/adhésion au Protocole relatif à la pollution due à des sources et à des activités terrestres pour les Etats membres du PEC seront mis en œuvre par le CAR-Cimab dans les pays hispanophones de la Région des Caraïbes et avec IMA dans les pays anglophones. Les projets élaboreront et rassembleront du matériel ETA sur le PEC et les thèmes auxquels ses activités ont trait pour le diffuser sur Internet ou par l'intermédiaire des équipes chargées des projets.
181. Il s'agit d'informer en permanence la communauté des pays du PEC et le grand public sur les informations disponibles concernant la protection et la mise en valeur des ressources marines et côtières.
182. Du matériel destiné au sous-programme SPAW sera rassemblé et mis en forme pour être diffusé sur CEPNews Centre, ainsi qu'au « MPA Corner » du site Internet du PEC.
183. La promotion du PEC dans les forums régionaux et nationaux et par le biais des médias sera entreprise dès que possible. Par ailleurs, le CEP fournira, le cas échéant, une aide aux initiatives ETA nationales et régionales. Ces activités seront réalisées avec des fonds fournis par le gouvernement suédois.
184. Afin de promouvoir l'outil de communication de CEPNET auprès des gouvernements de la région, une brochure sera éditée qui va faciliter l'utilisation de l'outil à disposition.

c) Cours à distance pour la gestion intégrée de la zone côtière

Contexte

185. La promotion des meilleures pratiques de gestion intégrée de la zone côtière (ICM) afin de réduire les conflits d'utilisation de la côte, particulièrement entre les installations de rejet des eaux usées municipales, l'agriculture, les différentes utilisations d'eau douce, la conservation des ressources côtières et le tourisme, est le pivot du Plan d'action du PEC, de la Convention de Cartagène, et plus spécifiquement du Protocole relatif à la pollution due à des sources et à des activités terrestres (Protocole LBS). Le PEC travaille actuellement sur un partenariat avec IOCARIBE et GTZ pour aider les Gouvernements dans la gestion intégrée des zones côtières. L'administrateur du programme AMEP analysera et réactivera le projet souligné ci-après.

Objectifs

186. Le PEC, l'Université des Indes Occidentales of West Indies (UWI) et l'Université du Delaware développeront un programme de formation à distance pour étudiants gradués et professionnels gouvernementaux permettant des rapprochements et une communication plus étroite entre les institutions des nations caribéennes de façon à augmenter la base des connaissances techniques en gestion intégrée des zones côtières dans la région.
187. Le PEC, l'UWI et l'Université du Delaware sont chacun responsable d'une partie (module ou modules) du cours selon leur expertise respective. Les objectifs du cours dont le PEC est responsable incluent:
- a) L'amélioration des connaissances des pays de la Caraïbe impliqués dans la gestion intégrée des zones côtières et autres interventions nationales et régionales;
 - b) L'identification des parties intéressées et leur rôle au niveau national et régional, incluant les agences de financement nationales, multilatérales et bilatérales, les administrateurs et coordonnateurs impliqués dans le développement et la mise en place de phases de gestion intégrée des zones côtières;
 - c) La compréhension des relations et des interconnexions existantes entre les politiques et lois internationales et celles d'envergure nationale et régionale, ainsi qu'avec les lois existantes et prévues dirigeant la gestion intégrée des zones côtières ou encore avec d'autres initiatives socio-économiques dans la Caraïbe à l'échelle nationale ou régionale;
 - d) La compréhension des phases de la gestion intégrée des zones côtières, de son application et de ses outils et techniques connexes pour le développement et la mise en place de projets locaux, nationaux et régionaux en gestion intégrée des zones côtières;
 - e) La référence à des études de cas d'initiatives locales, nationales et régionales en Caraïbe.

Activités

188. L'UWI, l'Université du Delaware et le PEC développent chacun un ou plusieurs modules. Ces modules doivent inclure des lectures, des présentations PowerPoint, de courtes vidéos

avec des représentants des institutions, des références pour lecture additionnelle, des questions pratique et des examens

189. L'UWI se concentre sur les aspects physiques de la science en gestion intégrée des zones côtières. Leurs sujets incluent l'environnement côtier caribéen et les problèmes majeurs côtiers de la région. L'Université du Delaware fournira les sujets associés aux politiques et aux sciences sociales pertinentes en gestion intégrée des zones côtières, et en collaboration avec NOAA, le module d'évaluation de la gestion intégrée des zones côtières. Les sujets incluent concepts, pratiques, accords internationaux, problèmes globaux, arrangements institutionnels, processus et outils pour la gestion intégrée des zones côtières.
190. La contribution du PEC au projet implique une revue de la gestion intégrée des zones côtières à l'échelle nationale et régionale en Caraïbe. Sous le titre gestion intégrée des zones côtières dans la Caraïbe, le PEC fournira plusieurs lectures sur:
 - Le financement de la gestion intégrée des zones côtières en Caraïbe;
 - Les initiatives nationales et régionales;
 - Les politiques et le cadre légal pour la gestion intégrée des zones côtières;
 - Des lignes directrices pour la gestion intégrée des zones côtières;
 - Étude de cas: gestion intégrée des zones côtières en Barbade;
 - Étude de cas: gestion intégrée des zones côtières à Trinidad et Tobago.

Annexe I:

Budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2004-2005

Voir le document UNEP(DEC)/CAR IG 24/4 ANNEXE I dans le paquet de la réunion.